Chartres Metropole
Rapport d'activités 2009

CHARTRES
métropole

Sommaire

Le mot du Président page 1

Chartres métropole, mode d'emploi

- Présentation page 2
- Les dates clés de l'intercommunalité chartraine page 3
- Les 7 communes page 4
- Les compétences page 5
- Le fonctionnement page 6
- Le conseil communautaire page 8

2009 en actions

- Evénement 2009 : l'ODYSSEE page 10
- L'aménagement durable du territoire page 16
- Le développement économique et l'emploi page 20
- La politique de l'habitat page 34
- L'eau et l'assainissement page 38
- Collecte, traitement et valorisation des déchets page 42
- Transports urbains page 46
- Plan vert et environnement page 50
- Grands équipements : l'aérodrome page 54
- Politique de la ville page 56
- Communication page 60

Service fonctionnels

- Organigramme de Chartres métropole page 62
- Ressources humaines page 63
- Etudes et travaux page 64
- Affaires juridiques, marchés, assurances page 64
- NTIC page 65
- Entretien des bâtiments et des véhicules page 65

FINANCES : LES CHIFFRES CLES 2009 page 66

Directeur de la publication :
Jean-Pierre Gorges
Président de Chartres métropole

Codirecteur de la publication :
Christian Gorge
Vice-président de Chartres métropole délégué à la communication

Directeur de communication : Jean-Guy Muriel

Textes :
Services de Chartres métrople et service communication

Secrétariat de rédaction : Cédric Laillet

Photos : Chartres métropole (sauf indications contraires)

Création graphique et mise en page : service PAO

Impression :
Imprimerie Chauveau-Indica
2, rue du 19 mars 1962
28630 Le Coudray

Tirage : 1 000 exemplaires

IMPRIM VERT
PEFC
PEFC/10-31-1795
PROVENANT DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT
Pour plus d'infos www.pefc.org

Le mot du Président

Dresser le bilan d'une année d'activités se révèle un exercice intéressant à plusieurs égards. Outre la mission première d'information que lui dévolue la loi, ce rapport est aussi l'occasion de prendre le pouls du projet de territoire porté par l'exécutif communautaire.

Si les aléas de la vie administrative viennent parfois freiner l'évolution des dossiers, la lecture de ces pages vous permettra de juger par vous-mêmes de la dynamique de la collectivité et de l'efficacité des équipes en charge de sa gestion.

2009 restera avant tout marquée par l'ouverture de l'Odyssée ! Aboutissement d'une démarche de projet engagée en 2002, le complexe aquatique de Chartres métropole est venu répondre au manque d'équipement de loisirs structurant constaté sur notre territoire. Les premiers mois de l'aventure sont indiscutablement le gage d'un avenir prometteur.

La poursuite du maillage du Plan Vert, l'ouverture des activités aéronautiques à un plus grand nombre de pratiquants renforcent sans conteste l'attractivité de notre agglomération qui, en dépit d'une crise économique majeure, poursuit son développement économique et maintient un taux de chômage deux points en dessous de la moyenne nationale.

Parallèlement, les services rendus à la population évoluent que ce soit en matière de transports ou encore de collecte des déchets pour toujours mieux répondre aux attentes des usagers, tout en maîtrisant la fiscalité et les tarifs.

Enfin, en lançant l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains, puis celui d'un Agenda 21, Chartres métropole se dote d'outils qui, aux côtés du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), vont préparer l'avenir dans le respect des règles nationales de développement durable.

Puissiez-vous prendre de l'intérêt à parcourir ce document, véritable vitrine d'un projet de territoire que nous voulons ambitieux et profitable à tous.

Jean-Pierre Gorges

Président de Chartres métropole

1 Présentation de Chartres Metropole

CHARTRES METROPOLE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHARTRES

Regroupant sept communes pour environ 90 000 habitants, et créée le 1er janvier 2000, Chartres métropole est l'une des 181 communautés d'agglomération aujourd'hui constituées en France.

Les communautés d'agglomérations ont été instituées en 1999 par la loi relative au « renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale » dite Loi Chevènement, au même titre que les communautés de communes et les communautés urbaines.
Trois conditions sont exigées pour constituer une communauté d'agglomération : comporter un minimum de 50 000 habitants, comporter une commune d'au moins 15 000 habitants, être géographiquement d'un seul tenant et sans enclave.

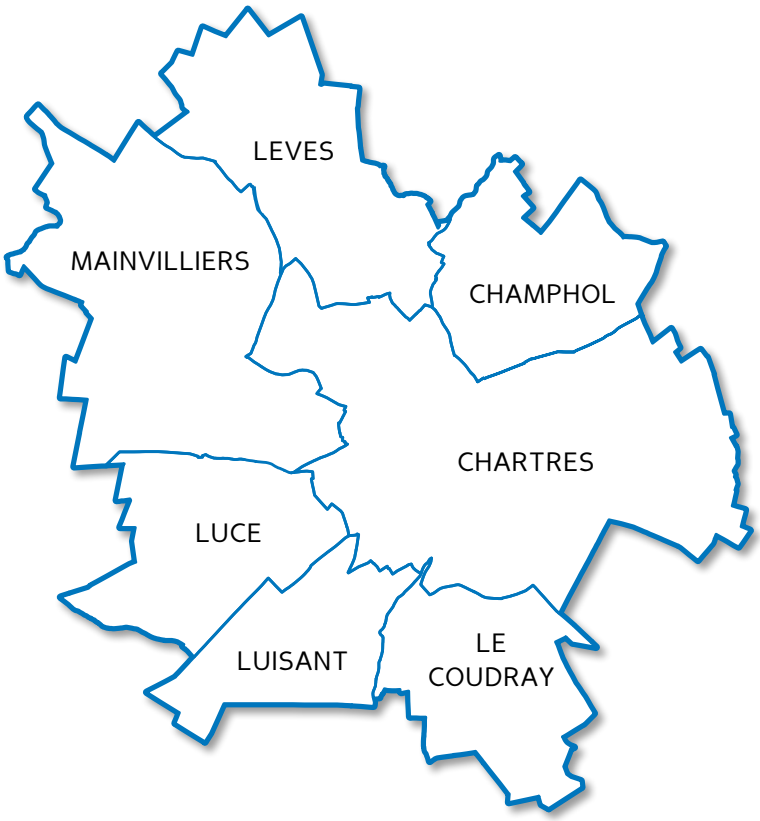

Le regroupement au sein d'un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) permet aux communes membres de mettre en commun leurs moyens et leurs forces pour offrir des services et mener à bien des projets qu'elles ne pourraient prendre seules à leur charge.

La loi impose aux communautés d'agglomération l'exercice de certaines compétences, qu'elles exercent alors en lieu et place des communes.

Cette coopération entre communes permet à Chartres métropole d'agir dans l'intérêt général des habitants de l'agglomération dans des domaines aussi essentiels que l'économie et l'emploi, l'amenagement du territoire, l'habitat, l'eau et l'assainissement, la gestion des dechets, les transports urbains ou la mise en place de projets et d'equipements structurants.

INTERCOMMUNALITÉ CHARTRAINE, LES DATES CLÉS

7 MAI 1948

Création du S.I.A.A. (Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération chartraine).
Membres fondateurs : communes de Chartres, Lucé, Mainvilliers et Lèves.
Compétence : assainissement.

8 JUIN 1955

Rattachement de la commune de Luisant.

28 MAI 1962

Rattachement de la commune du Coudray.

24 JUILLET 1967

Transformation du S.I.A.A.en S.I.A.C. (Syndicat intercommunal de l'agglomération chartraine).
Compétences supplémentaires : service des eaux et traitement des ordures ménagères.

13 DÉCEMBRE 1967

Rattachement de la commune de Champhol.

1ER JANVIER 1993

Transformation du S.I.A.C. en District de Chartres.
Compétences supplémentaires : transports urbains, action économique, sociale, culturelle et sportive, etc.

1ER JANVIER 2000

Transformation du District de Chartres en Communauté d'agglomération de Chartres.

20 FÉVRIER 2004

Adoption du nom de CHARTRES METROPOLE.

18 JANVIER 2006

Inscription de la compétence « construction et gestion d'un complexe aquatique avec patinoire et soutien aux associations liées à cet équipement » dans les statuts.
La compétence « aménagement, gestion et entretien des piscines de l'agglomération » est supprimée.

Les 7 communes membres de Chartres metropole

CHARTRES

Maire : **M. Jean-Pierre GORGES**
Habitants : 39 767
Mairie : Place des Halles -
28019 Chartres Cedex
Tél. : 02 37 23 40 00 - Fax : 02 37 23 41 99
www.ville-chartres.fr

LUCE

Maire : **M. Emmanuel LECOMTE**
Habitants : 15 747
Mairie : 5 rue Jules Ferry - BP 50115 -
28114 Lucé cedex
Tél. : 02 37 25 68 25 - Fax. : 02 37 34 72 66
www.ville-luce.fr

MAINVILLIERS

Maire : **M. Jean-Jacques CHATEL**
Habitants : 10 287
Mairie : Place du Marché - BP 11013
28301 Mainvilliers Cedex
Tél. : 02 37 18 56 80
www.ville-mainvilliers.fr

LUISANT

Maire : **M. Wilson VALOR**
Habitants : 6 835
Mairie : 108 avenue Maunoury - 28600 Luisant
Tél. : 02 37 88 00 70
Fax : 02 37 35 16 34
www.ville-luisant.fr

LEVES

Maire : **M. Nicolas ANDRE**
Habitants : 4 398
Mairie : 4, place de l'église - 28300 Lèves
Tél. : 02 37 18 01 80
http://www.am28.asso.fr/leves/

LE COUDRAY

Maire : **M. Dominique SOULET**
Habitants : 3 753
Mairie : 32, rue du Gord - 28630 Le Coudray
Tél. : 02 37 28 17 14
Fax : 02 37 30 17 60
www.ville-lecoudray28.fr

CHAMPHOL

Maire : **M. Christian GIGON**
Habitants : 3 423
Mairie :15 rue de la mairie - 28300 Champhol
Tél. : 02 37 21 61 65
Fax : 02 37 21 78 64
www.ville-champhol.fr

Les compétences de Chartres métropole

Chartres métropole exerce de nombreuses compétences, essentielles au quotidien pour les habitants. Ces compétences, dont certaines sont imposées par la loi, sont transférées par les communes à la communauté d'agglomération, qui les exerce à leur place, dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants de l'agglomération.

Voici la liste des compétences exercées et inscrites dans les statuts de Chartres métropole.

Les compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Lutte contre l'incendie et secours

Les compétences optionnelles

- Assainissement
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores

Les autres compétences

- Elaboration et mise en œuvre du plan vert
- Entretien de l'Eure et de ses affluents sur le territoire de l'agglomération
- Construction et gestion d'un complexe aquatique avec patinoire et soutien aux associations liées à cet équipement
- Participation aux dépenses de gestion induites par la présence de l'hôpital sur la commune du Coudray
- Aménagement et gestion des aires de stationnement des gens du voyage
- Etudes concernant la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur le territoire de l'agglomération

Le fonctionnement de Chartres métropole

→ Le Président

Le Président assure l'exécution des décisions du conseil et représente Chartres métropole dans tous les actes de la vie civile.
Jean-Pierre Gorges, Maire de Chartres, a été élu Président de Chartres métropole le 18 avril 2008.

→ Le Conseil communautaire

Il règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de Chartres métropole.
Le conseil est composé de 49 délégués titulaires et de 15 suppléants, représentant chacune des communes membres de Chartres métropole. Les représentants de chaque commune ont été désignés par leur conseil municipal.
Le conseil se réunit en moyenne tous les deux mois.

→ Le Bureau communautaire

Il se compose du Président, des vice-présidents et d'autres membres. Les maires des 7 communes en font partie.
Le bureau vote des délibérations par délégation du Conseil communautaire.
Des réunions régulières du Bureau permettent d'alléger l'ordre du jour du Conseil, souvent très lourd.

→ Les commissions

Les conseillers communautaires se réunissent tout au long de l'année au sein de commissions thématiques.
Chaque commission est placée sous la responsabilité d'un vice-président.
Les commissions sont des instances de réflexion, de débat et de proposition.

Les 9 commissions générales :
- Economie et emploi
- Aménagement du territoire et développement durable
- Habitat
- Politique de la ville
- Eau potable et assainissement
- Déchets
- Plan vert et gestion de la rivière
- Grands équipements
- Finances

Les 4 commissions spécialisées :
- Commission d'appels d'offres
- Commission de délégations de service public
- Commission locale d'évaluation des transferts de charges
- Commission consultative des services publics locaux

→ Les services de Chartres métropole

Ils mettent en œuvre les décisions prises par les élus communautaires.

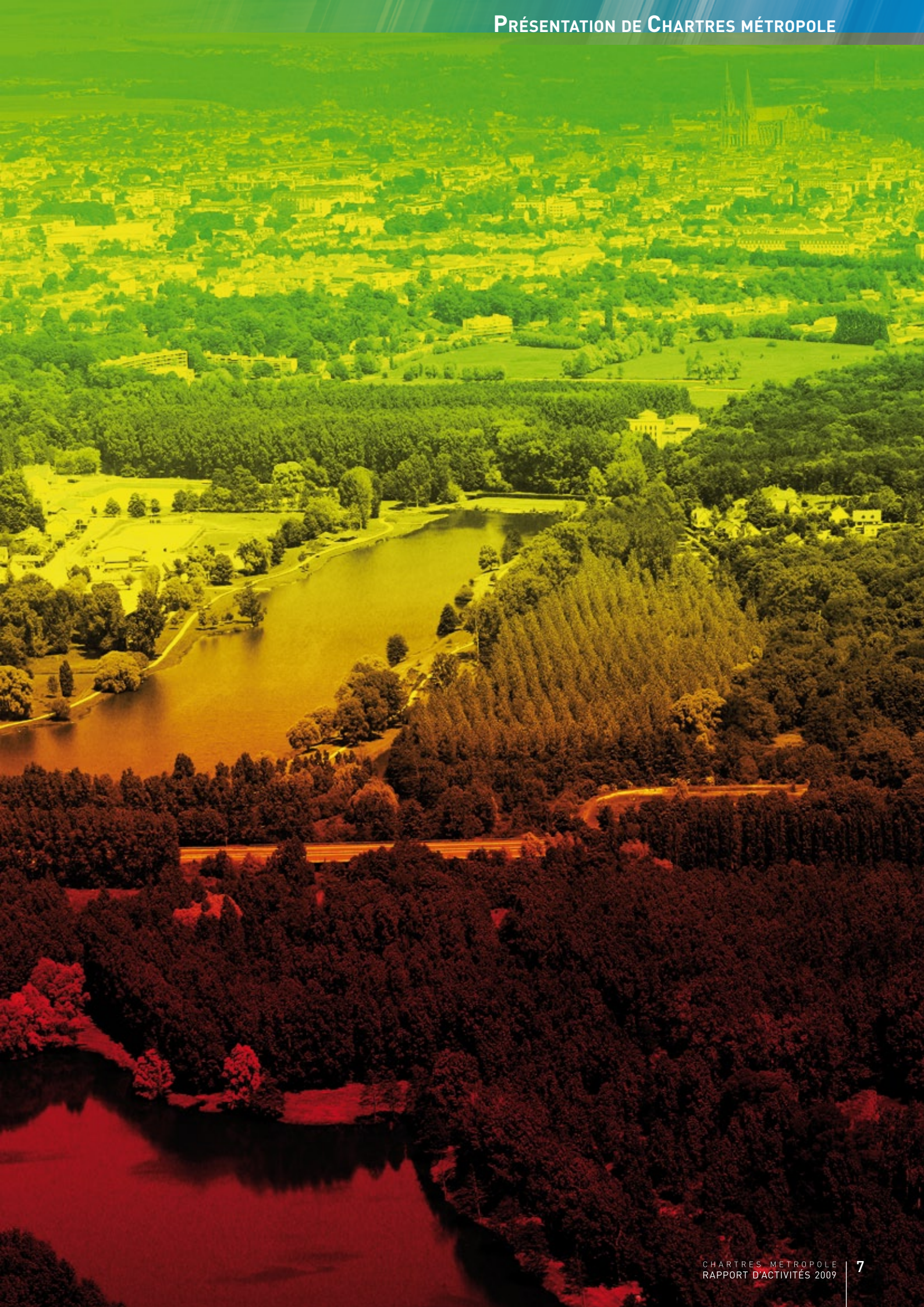

Trombinoscope : le Conseil communautaire de Chartres métropole*

le Président

Jean-Pierre GORGES
(Député-Maire de Chartres)

les membres du Bureau

Wilson VALOR
(Maire de Luisant)

1er vice-président délégué aux ressources humaines

Dominique SOULET
(Maire du Coudray)
2ème vice-président délégué à l'innovation et aux relations avec l'enseignement supérieur

Elisabeth FROMONT
(adjointe au Maire de Chartres)

3ème vice-présidente déléguée à l'habitat

Daniel GUERET
(adjoint au Maire de Chartres)
4ème vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Michel TEILLEUX
(adjoint au Maire de Chartres)
5ème vice-président délégué à l'économie et à l'emploi

Hervé LE NOUVEL
(adjoint au Maire du Coudray)

6ème vice-président délégué au Plan Vert et la gestion de la rivière

Alain BOIRET
(adjoint au Maire de Luisant)

7ème vice-président délégué aux déchets

Franck MASSELUS
(adjoint au Maire de Chartres)

8ème vice-président délégué aux finances

Karine DORANGE
(adjointe au Maire de Chartres)
9ème vice-présidente déléguée aux grands équipements

Christian GORGE
(adjoint au Maire de Chartres)
10ème vice-président délégué à la communication

Alain PIERRAT
(conseiller municipal de Chartres)
11ème vice-président délégué à l'eau potable et à l'assainissement

Alain MALET
(conseiller municipal de Chartres)
12ème vice-président délégué à la politique de la ville

Christian CARRIERE
(adjoint au Maire de Luisant)
13ème vice-président délégué à la prospective numérique et au schéma d'information géographique

Emmanuel LECOMTE
(Maire de Lucé)

Membre du bureau

Jean-Jacques CHATEL
(Maire de Mainvilliers)

Membre du bureau

Nicolas ANDRE
(Maire de Lèves)

Membre du bureau

Christian GIGON
(Maire de Champhol)

Membre du bureau

Martine CABAIHL-CIRET
(adjointe au Maire de Lucé)

Membre du bureau

Dominique EDMOND
(adjoint au Maire de Mainvilliers)

Membre du bureau

Jacques FLOTTES
(adjoint au Maire de Lucé)

Membre du bureau

* Mise à jour des informations : 31 mai 2010

les conseillers titulaires

CHARTRES
Mme Elisabeth BARRAULT

CHARTRES
M. Samir BOUZAIENE

CHARTRES
Mme Maria CHEDEVILLE

CHARTRES
Mme Jacqueline ELAMBERT

CHARTRES
Mme Françoise FERRONNIERE

CHARTRES
M. Patrick GEROUDET

CHARTRES
M. Laurent LHUILLERY

CHARTRES
M. Pascal MALLET

CHARTRES
M. Rémi MARTIAL

CHARTRES
Mme Isabelle MESNARD

CHARTRES
Mme Janine MILON

CHARTRES
M. José Amandio ROLO

LUCÉ
M. Christian DAMOISEAU

LUCÉ
M. Philippe MACHARD

LUCÉ
Mme Arlette MOIRÉ

LUCÉ
M. Thierry ROY

LUCÉ
M. Malick SENE

LUCÉ
Mme Khadija TOUBIM

MAINVILLIERS
Mme Sylvie LEGENDRE

MAINVILLIERS
Mme Maryse LEGRAND

MAINVILLIERS
M. René MALZERT

MAINVILLIERS
M. Michel THOMAS

LUISANT
Mme Marie-Agnès CARLES-GOUACHE

LÈVES
Mme Michèle FUSTIES

LÈVES
M. Philippe REIL
† décédé le 1er juin 2010

CHAMPHOL
Mme Martine DEGRAIN

CHAMPHOL
M. André TAILLANDIER

LE COUDRAY
M. Hubert GAUVIN

les conseillers suppléants

CHARTRES
M. Jacky BAROCHE

CHARTRES
Mme Daphne BEHM-WILLIAMME

CHARTRES
M. Alain CONTREPOIS

CHARTRES
Mme Dominique DUTARTRE

CHARTRES
Mme Najia ESSADKI

CHARTRES
M. Pierre MAYINDA-ZOBELA

LUCÉ
Mme Françoise BALCERZAK

LUCÉ
Mlle Charlotte LATIMIER

LUCÉ
M. Hassan MESSAOUDI

MAINVILLIERS
Mme Catherine GOLAZ

MAINVILLIERS
M. Bernard TOTEE

LUISANT
Mme Nadine VOISIN

LÈVES
M. Patrick PEREZ

CHAMPHOL
Mme Patricia LACROIX

LE COUDRAY
Mme Josiane SAISON

2 L'EVENEMENT 2009 : OUVERTURE DE L'ODYSSEE

Quelle année pour l'Odyssée ! Fin des travaux, journées découverte, ouverture au public, championnats de France...

Retour en images sur tous ces événements qui ont marqué l'année 2009.

25 SEPTEMBRE : L'INAUGURATION DE L'ODYSSÉE

500 personnes étaient présentes le vendredi 25 septembre pour la cérémonie officielle d'inauguration de l'Odyssée, le complexe aquatique-patinoire construit par Chartres métropole.

Les clubs affiliés à l'équipement (Chartres métropole Natation, Chartres métropole canoë-kayak, Chartres métropole Triathlon et Subaqua Club de Chartres) ont été associés à la fête en présentant leurs activités dans les différents bassins.

A l'extérieur, le Centre de Vol à Voile de Chartres a offert un spectacle de voltige aérienne.

Tour à tour, Francis Luyce, Président de la Fédération Française de Natation, Albéric de Montgolfier, Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir, Karine Dorange, vice-présidente de Chartres métropole déléguée aux grands équipements, et Jean-Pierre Gorges, Président de Chartres métropole, ont pris la parole pour célébrer cet événement.

Francis Luyce, Albéric de Montgolfier, Karine Dorange et Jean-Pierrre Gorges.

26 ET 27 SEPTEMBRE : LA FOULE AUX JOURNÉES PORTES OUVERTES

Durant les deux jours précédant l'ouverture, le public était invité par Chartres métropole à découvrir l'ODYSSEE à l'occasion de deux journées portes ouvertes. 25 000 visiteurs ont répondu présent, en famille, déambulant de la patinoire aux bords des différents bassins intérieurs et extérieurs, les yeux grands ouverts...

28 SEPTEMBRE : LES NAGEURS ARRIVENT !

Après deux ans de travaux, le moment tant attendu est arrivé ! Le lundi 28 septembre, l'ODYSSEE ouvre ses portes. Les bassins sont vite pris d'assaut par les amateurs de natation et de jeux aquatiques, confirmant l'intérêt suscité par un équipement sans équivalent en France.

Dès le 28 septembre, les bassins sont tous accessibles. Quelques jours plus tard, c'est au tour de la patinoire d'accueillir les amateurs de glisse. Puis, le 7 décembre, l'espace plongée ouvre à son tour.

En 2010, dès les beaux jours, l'ODYSSEE franchira une nouvelle étape avec la mise en service des bassins extérieurs, tandis que le restaurant Le Rive's servira ses premiers clients.

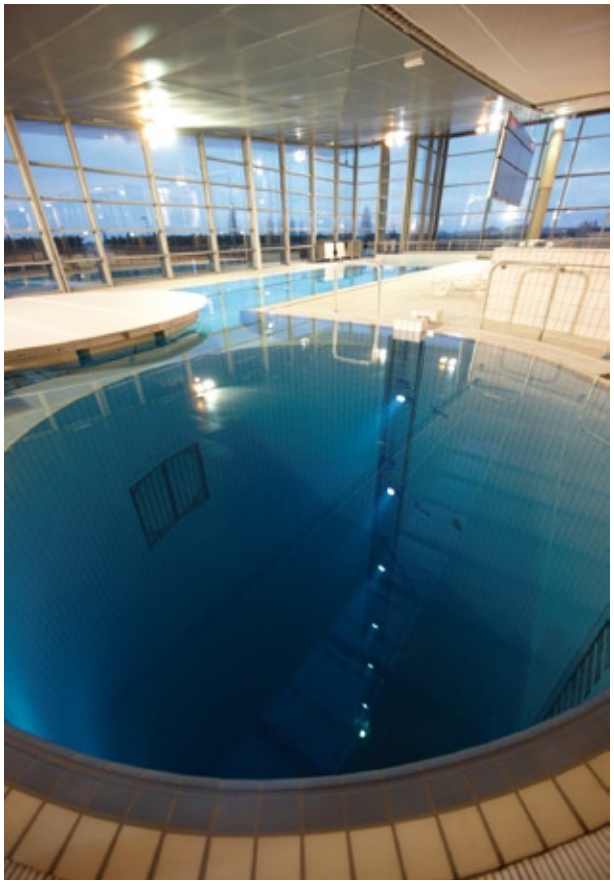

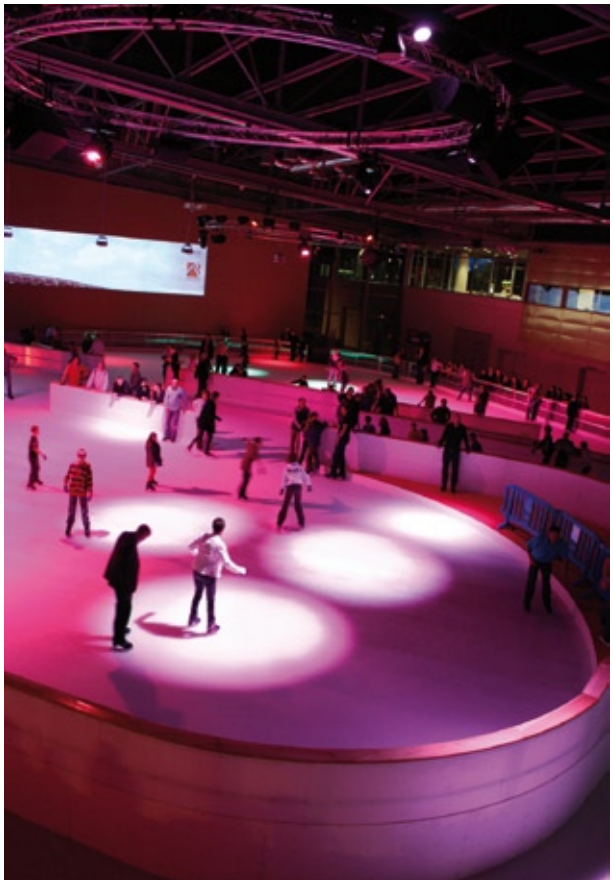

4, 5 et 6 décembre : les Championnats de France de natation !

A peine ouvert, le complexe aquatique-patinoire est déjà l'hôte d'une grande compétition nationale : les 4, 5 et 6 décembre, les Championnats de France de natation en petit bassin sont organisés à l'ODYSSEE. L'équipement a été dimensionné pour pouvoir accueillir ce type d'événement. Les dirigeants de la Fédération Française de Natation, séduits par la qualité du complexe, ont sollicité Chartres métropole courant 2009.

Durant trois jours, le public venu en nombre a pu admirer « en vrai » les stars de la natation française, emmenées par Frédérick Bousquet (vice-champion olympique et du monde), Amaury Leveaux (vice-champion olympique), Hugues Duboscq (triple médaillé olympique), Coralie Balmy ou Aurore Mongel (championnes d'Europe). Le champion olympique Alain Bernard était aussi présent, en tribunes, pour soutenir ses camarades. Il en a tout de même profité pour s'entraîner dans le bassin olympique de l'Odyssée...

Devant le succès de cette « première », nul doute que l'Odyssée accueillera de nouveaux événements. *« C'est un équipement admirable. Après les championnats de France, pourquoi pas un championnat d'Europe ? »*, s'interrogeait Francis Luyce, Président de la Fédération Française de Natation.

Jean-Pierre Gorges entouré de Francis Luyce, président de la FFN, et Karine Dorange

3

Aménagement durable du territoire : préparer l'avenir !

Adopté en 2006, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a fédéré les élus de 39 communes du bassin chartrain autour d'un projet de territoire partagé, en fixant les règles d'un développement réfléchi, maîtrisé et cohérent pour les quinze ans à venir.

UNE COOPÉRATION ÉLARGIE : LE SMEP

En matière d'aménagement du territoire, la réflexion va au-delà du strict territoire de l'agglomération. Chartres métropole s'est donc associée aux collectivités voisines au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP). Le SMEP a pour objet l'élaboration, la révision, le suivi et le bilan du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération chartraine (SCOT), qui a été adopté en 2006 et qui définit les objectifs des politiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Le SMEP regroupe les communes de Chartres métropole, des communautés de communes de l'Orée de Chartres, du Val de l'Eure, et du Bois-Gueslin ainsi que la commune de Barjouville. Son périmètre recouvre 39 communes du bassin chartrain. Le SMEP est présidé par Jean-Pierre Gorges. 77 élus représentants des 39 communes y siègent.

Les services de Chartres métropole assurent, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de moyens humains et de matériel, les tâches administratives, le suivi financier et l'ingénierie nécessaires au suivi du SCOT et à la gestion du SMEP.

LE SCOT, DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE L'AVENIR DU TERRITOIRE

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES AU CENTRE DU SCOT

Le Document d'Orientations Générales (DOG) constitue le volet opérationnel du SCoT. C'est le document qui s'impose notamment aux documents d'urbanisme locaux (PLU, POS...) et aux grandes opérations de construction (lotissement, ZAC...). Mais le SCoT respecte le principe de subsidiarité, c'est-à-dire qu'il définit des grandes orientations tout en laissant une marge de manœuvre aux communes dans la retranscription des dispositions du SCoT pour l'élaboration de leurs projets d'urbanisme. Le SCoT n'est pas un « super plan local d'urbanisme», il est avant tout le garant de l'évolution du territoire.

VEILLER À L'APPLICATION DU SCOT

La Commission de compatibilité du SMEP veille à l'application du SCOT. Elle est composée de 13 élus de communes rurales et urbaines du bassin de vie chartrain. Avec l'appui des services de Chartres métropole, elle vérifie si les projets et les documents d'urbanisme qui lui sont soumis ne sont pas en contradiction avec les orientations générales du SCoT. C'est ainsi qu'en 2009, cette commission a réalisé une analyse de compatibilité et s'est prononcée sur 7 dossiers d'élaboration et de modification des documents d'urbanisme de communes dans l'aire du SCoT.

Plus qu'une instance qui juge de la compatibilité d'un projet de PLU avec le SCoT, cette commission donne priorité aux conseils et à la pédagogie afin de faciliter la compréhension des enjeux majeurs du SCoT aux élus porteurs de projets.

La prise en compte du Grenelle de l'Environnement

La Loi «Grenelle 1» du 3 août 2009 et le projet de « Grenelle 2 » préparent une nouvelle génération de SCOT dont le rôle sera largement renforcé. Plus que jamais, les notions de «ville compacte», «d'intensité urbaine» ou de «densification acceptée» vont occuper les débats dans les réflexions entourant l'évolution des SCOT.

Avec l'étude d'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains engagée par le SMTUBAC (Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain) à l'échelle du bassin de vie, la relation urbanisme-transports va également devenir une question centrale dans la stratégie d'aménagement du territoire portée par les élus du SMEP. Pour le SCoT, les nouveautés du "Grenelle" se déclinent ainsi :

- prendre en compte le climat et l'énergie ;
- préserver et restaurer la biodiversité ;
- préciser des objectifs chiffrés de consommation d'espace ;
- développer des communications numériques ;
- le Document d'Orientations Générales deviendra le Document d'Orientations et de Programmation et les Plans Locaux de l'Habitat et les Plans de Déplacements Urbains seront inscrits dans le SCoT ;
- le lien sera renforcé entre densité et niveau de desserte en transports en commun.

Les procédures contractuelles avec la Région et le Département

Le Contrat régional d'agglomération

Signé le 12 février 2007 entre Chartres métropole et la Région Centre, le Contrat régional entre dans sa troisième année d'exécution. Sur un total de 12,5 millions d'euros alloués sur 4 ans, près de 270 000 euros de subventions ont été débloqués en 2009.

Plusieurs projets initiés ou achevés pendant les deux premières années du contrat ont ainsi été aidés financièrement :

- la poursuite du Plan Vert,
- l'aménagement du stade stabilisé Esther Villette à Mainvilliers.

Un bilan d'étape a permis de dresser l'état d'avancement du programme, de préciser les perspectives de crédits se dégageant d'ici la fin du contrat et les propositions de réaffectation de ces crédits. Après avis de la Commission "Aménagement du Territoire" et du Conseil de Développement, ce bilan constituera la proposition de révision à mi-parcours du Contrat qui sera finalisée début 2010.

Le Contrat Départemental de Développement Intercommunal

Signé en 2008 avec le Département, le CDDI a connu en 2009 sa 1ère année d'exécution. Sur un total de 5,5 millions d'euros d'investissement sur 4 ans, deux programmes ont été subventionnés : la construction du complexe aquatique/patinoire « L'Odyssée » pour 3,6 millions d'euros et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Parallèlement, le Conseil Général a soutenu Chartres métropole au travers du Fonds de Développement destiné à financer des études et opérations d'animation. La problématique de l'habitat et du foncier a ainsi obtenu le soutien de ce fonds, notamment la réalisation d'une étude foncière et l'animation/suivi de l'OPAH de l'agglomération chartraine.

La fin d'année 2009 a permis de préparer le bilan à mi-parcours du CDDI et du Fonds de Développement et d'entamer les discussions sur la réorientation de certains crédits non consommés en vue de la révision qui interviendra début 2010.

Le Plan Vert de Chartres métropole a bénéficié de financements dans le cadre du Contrat régional d'agglomération

Objectif développement durable : l'Agenda 21 et le Conseil de développement

Le Conseil de Développement de l'agglomération est composé de membres de la société civile.

Le Conseil de Développement

A l'échelle de l'agglomération chartraine, un Conseil de Développement a été installé le 28 septembre 2009. Il sera, notamment, chargé de suivre l'élaboration de l'Agenda 21 local, et sera consulté sur les projets de développement de l'agglomération. Ce conseil regroupe 50 membres de la société civile locale :

- acteurs de la vie économique (organisations professionnelles et syndicales, monde universitaire et de l'enseignement, associations de consommateurs...) ;
- acteurs de l'urbanisme et du cadre de vie (bailleurs sociaux, promoteurs et aménageurs, professionnels de la construction, des transports, organismes travaillant auprès des personnes âgées ou handicapées...) ;
- acteurs de l'environnement (professionnels de l'eau, associations de protection de l'environnement, organismes de protection du patrimoine, monde agricole...) ;
- acteurs de l'éducation, de la culture, du sport et de la santé.

Le Conseil de développement s'est réuni deux fois en 2009, pour formuler un avis sur le bilan à mi-parcours du contrat régional d'agglomération, puis pour une première information sur la mise en place d'un Agenda 21 à l'échelle de l'agglomération. L'Agenda 21 mobilisera le Conseil de développement pendant toute l'année 2010.

L'Agenda 21

En 2008, Chartres métropole s'est engagée à prescrire l'élaboration d'un Agenda 21 qui permettra d'intégrer les principes du développement durable (efficacité économique, amélioration et protection de l'environnement, équité sociale) à l'ensemble des projets politiques de l'agglomération.

Son élaboration associera différentes instances, et notamment, outre le Conseil de développement, la commission aménagement du territoire de Chartres métropole ainsi que les services.

A l'issue de cette démarche, un programme d'actions concrètes sera soumis au vote du Conseil communautaire. Ces actions seront proposées aux différents financeurs et entreront dans la négociation des nouveaux contrats (contrat régional d'agglomération, par exemple).

4 Le développement économique et l'emploi

- Structurer la gouvernance du développement économique du territoire autour de Chartres métropole
- Diversifier l'offre d'accueil des entreprises
- Favoriser le développement des activités dans le bassin de vie
- Conforter et accompagner le développement du territoire autour de filières et de pôles d'excellence
- Renforcer l'attractivité et la notoriété de Chartres métropole autour de ces savoir-faire
- Assurer la promotion économique du territoire

Structurer la gouvernance du développement économique du territoire autour de Chartres métropole et impulser une démarche de réflexions et d'actions partenariales concertées

En 2009, Chartres métropole a continué de piloter ou de participer aux différents groupes de travail qu'elle a initiés ou suggérés depuis 2006 en vue d'alimenter la réflexion en matière de stratégie et d'actions de développement économique dans les domaines de :

- l'offre à l'implantation ;

- la création, la transmission, la reprise d'entreprises ;

- les services aux entreprises et aux salariés ;

- l'innovation, le transfert de technologie, l'enseignement supérieur ;

- et la promotion des savoir-faire des entreprises locales.

Deux groupes de travail se sont particulièrement illustrés en 2009 par l'aboutissement de réflexions donnant lieu à de nouvelles actions concrètes.

Création, transmission, reprise d'entreprise, conseil et financement ou entreprenariat

Mis en place début 2007 en collaboration avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi (MEE), ce groupe de travail associe chambres consulaires, Comité de développement économique d'Eure-et-Loir (CODEL), Département, Région Centre, Pôle Emploi, Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) et experts (Ordre des comptables, Ordre des notaires, Ordre des avocats, club des créateurs d'entreprises).

Il a pour objectif d'animer des réflexions sur la création et la transmission d'entreprises en vue d'en améliorer les niveaux de performance au travers d'une meilleure lisibilité des dispositifs d'accompagnement ; de compléter l'offre d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet en création, reprise et transmission d'entreprises sur le territoire (offre immobilière, accompagnement immatériel, financier) ; de créer un parcours de la création d'entreprise ; de capter d'autres projets de création sur le territoire et notamment des projets technologiques.

Une campagne de communication a été menée auprès des "navetteurs" dans les gares de Chartres et Saint-Prest.

Fin 2008, l'étude sur la création d'entreprises lancée en 2007 a été présentée et des pistes d'actions ont été soumises au groupe de travail. En 2009, l'animation de ce groupe de travail a été confiée à la MEE. Les travaux ont abouti à des actions concrètes :

- création d'un observatoire de la création d'entreprises ;
- conception d'une plaquette présentant les dispositifs et les acteurs de la création d'entreprise sur le territoire. Editée à 5000 exemplaires, la plaquette a été diffusée auprès des porteurs de projets par tous les acteurs de la création et reprise du territoire. Elle a également été mise à la disposition des visiteurs du salon « les rendez-vous de la création et de la reprise d'entreprises » de Chartres du mois de novembre.

(Partenaires financiers de l'opération : MEE, Etat, Codel) ;

- une campagne de communication dans les gares de Chartres et de St-Prest pour sensibiliser les navetteurs à la création/reprise mais aussi aux opportunités d'emploi sur le territoire. Cette campagne s'est appuyée également sur l'analyse croisée entre les métiers en tension, sur lesquels les entreprises locales ont des difficultés de recrutement, et les profils des résidents de l'agglomération travaillant à l'extérieur du territoire (les « navetteurs »).

Durant 8 semaines, des flyers thématiques hebdomadaires ont été distribués en gare de Chartres et de St-Prest. La 9ème semaine, un dépliant plus complet avec des offres concrètes est venu clore cette campagne.
(Partenaires de l'opération : MEE, Chartres métropole, CCI, CM, Codel et SNCF)
Sur les documents de communication, les « navetteurs » ont été invités à s'inscrire sur le site Internet de la MEE afin de se faire connaître et d'expliquer leur projet. Les partenaires ont ensuite pu prendre en charge les personnes concernées.

Une centaine de personnes se sont inscrites sur le site de la MEE suite à cette action de sensibilisation (50 sur l'espace navetteurs et autant dans la cv-thèque du site). Environ 300 personnes se sont connectées sur l'espace navetteur. La communication se poursuivra en 2010 avec des articles dans les bulletins intercommunaux et la publication d'offres d'emploi concrètes en gare de Chartres et dans le magazine mensuel de Chartres métropole « Votre agglomération ».

Innovation et transfert de technologies

Chartres métropole a participé à la mise en place de groupes de travail au niveau départemental sur la stratégie de développement et d'accompagnement de l'innovation et du transfert de technologie auprès des entreprises. Elle participe notamment aux travaux de deux groupes animés par le Conseil Général : « Projets innovants » et « Enseignement supérieur et vie étudiante ».
Ces travaux ont donné lieu en 2009 à la définition d'un plan stratégique de sensibilisation, de développement de l'innovation en Eure-et-Loir structuré autour de 5 axes :

1. sensibiliser et accompagner les entreprises à l'innovation : « Sensinno », opération pilotée par la CCI (2009 – 2011) ;
2. développer des outils structurants favorisant l'innovation et l'accueil d'entreprises innovantes ;
3. renforcer les liens et coopérations entreprises – recherche et la capacité de R&D des entreprises ;
4. promouvoir et renforcer l'offre de compétences eurélienne pour les entreprises (recherche et enseignement supérieur) ;
5. actions de communication.

Continuer de diversifier l'offre d'accueil des entreprises

L'aménagement des parcs d'activités

Crédit Agricole

Mainvilliers / Amilly - Les Pôles Ouest : concertation et premiers coups de pelle

Situé à l'ouest de l'agglomération, sur les communes de Mainvilliers et Amilly, le nouveau parc d'activités « Pôles Ouest » est porté par Chartres métropole et la communauté de communes du Val de l'Eure, réunies au sein du Syndicat Mixte des Pôles Ouest. Sur une surface de 235 hectares, ce nouveau parc économique sera constitué de plusieurs pôles spécifiques, intégrés au sein d'un même espace fonctionnel : un agro-parc ; un pôle commercial ; un pôle activités mixtes et éco-construction ; un pôle BTP et éco-activités ; un pôle de vie et de services.

En 2008 et 2009, une large phase de concertation a été menée avec la population et les partenaires institutionnels, qui a permis de valider les grandes orientations du projet et d'y apporter un certain nombre d'ajustements.

En 2009, l'amorce de la voie principale depuis le rond-point de la ZA du Vallier a été réalisée. Les premiers terrains ont été viabilisés pour l'installation du data center du Crédit Agricole et l'amorce d'un pôle Eco-construction.

Chartres - Le Jardin d'entreprises : réflexion pour l'extension de l'espace activités

En 2009, les études nécessaires au bouclage de la seconde portion de la rue Réaumur ont été menées et la réflexion pour l'extension de 80 hectares de l'Espace Activités du Jardin d'entreprises a été amorcée. Chartres métropole a par ailleurs soutenu la commune de Gellainville dans la modification de son PLU pour une extension du parc d'activités de Gellainville de 70 ha.

Le Coudray – Le Grand Séminaire : accueil de nouvelles activités tertiaires

A la demande de la commune du Coudray, Chartres métropole a défini un programme d'aménagement sur 2,2 hectares à proximité de l'Hôtel des Ventes le long de la RN 123.

Ce programme est destiné à répondre aux besoins d'extension des entreprises riveraines et à accueillir de nouvelles activités tertiaires. Les travaux d'aménagement ont commencé en septembre 2009 pour une livraison en février 2010.

Ce projet a représenté un investissement d'environ 850 000 euros en 2009.

Chartres – ZA Poillot

En 2009, Chartres métropole a acquis et démoli les anciens locaux de la société Harden. Le terrain a été revendu à la société Novo Nordisk en perspective de ses projets de développement.

L'offre d'immobilier d'entreprises

En se basant sur les informations de l'Observatoire de l'immobilier d'entreprise, mis en place depuis 2007, Chartres métropole a identifié les segments à développer pour répondre aux besoins d'implantation et de développement d'entreprises et inciter à la création d'une offre immobilière nouvelle. De nombreux dossiers ont connu des avancées significatives en 2009.

Chartres – Le Jardin d'entreprises

- Livraison des 2 premiers immeubles de 6 500 m² de l'opération CHARTRES BUSINESS PARK en octobre 2009.
- Signature d'une promesse de vente avec A PROMOTION pour la construction de deux immeubles de bureaux d'environ 1 200 m² dans l'extension du parc tertiaire sur un terrain de 8 000 m²
- Négociation avec la société FULTON pour la création d'un ensemble de six immeubles d'activités tertiaires dans l'extension du parc tertiaire sur un terrain de 9 000 m²
- Délivrance du permis de construire du projet CAP WEST : centre d'affaires de 2 500 m² et résidence services de 132 suites.

Le Coudray – Le CM 101

En 2009 la SEM Chartres Développements Immobiliers a engagé la réhabilitation de quatre bâtiments de cet ancien site militaire (2 fois 1 500 m², 500 m² et 1 000 m² divisibles) d'avril 2009 à novembre 2009. Ce projet représente un investissement de 2,5 millions d'euros.

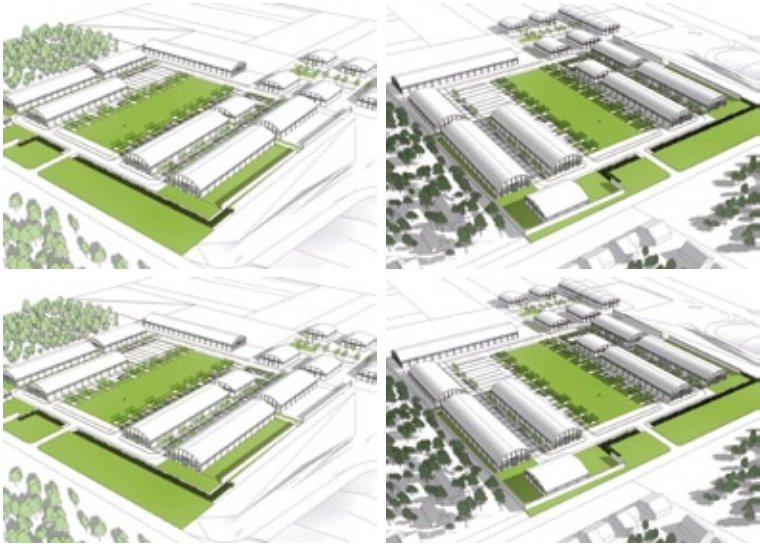

Le Coudray – Le Grand Séminaire

Signature d'une promesse de vente avec la société PLC Promotion pour la réalisation d'un programme de trois immeubles de bureaux (2 immeubles de 1 000 m², un immeuble de 800 m²). Ce projet constitue une offre complémentaire à celle réalisée sur le parc tertiaire du Jardin d'entreprises compte tenu de sa localisation à l'intérieur de la rocade, sa desserte en transport en commun et la proximité de l'hôpital, facteur de synergies pour des professions médicales.

La signalétique et le regroupement des parcs d'activités

En 2008, un diagnostic suivi de préconisations sur la signalétique des entreprises dans les parcs d'activités a été réalisé par le cabinet Covadis. Cette réflexion a fait l'objet d'une concertation avec les communes pour une mise en place progressive dans le cadre d'un plan d'investissement pluriannuel à partir de 2009.

En 2009, le principe de nouvelle signalétique a été arrêté à l'issue de ce travail, ainsi que le regroupement de certains parcs d'activités en une même entité pour favoriser une meilleure visibilité :

- Edmond Poillot, Vovelle, Cassin, Arago, Petits Dépôts, Grand Séminaire ;
- Lucé Espace Activités et ZA de Luisant.

En 2010, préalablement à la mise en œuvre de la signalétique dans les premiers parcs d'activités, de nouvelles dénominations seront recherchées pour ces nouvelles entités et des réunions de concertation seront programmées avec les entreprises des parcs d'activités concernés.

Les services mutualisés aux entreprises et aux salariés

Jardin d'entreprises : une crèche d'entreprise prévue fin 2010

En 2009, le projet de crèche d'entreprise dans le Jardin d'entreprise a avancé à grands pas. Suite à l'étude de marché commandée à la société « Les Petits Chaperons Rouges » réalisée en 2007, qui a mis en évidence un potentiel pour créer une crèche d'entreprises de 44 berceaux, le dossier a été affiné, le budget précisé et a reçu le soutien de la CAF, des services de l'Etat et du Conseil Général. Au second semestre 2008, une nouvelle campagne de contacts avait été initiée auprès des entreprises par Chartres métropole et la société Les Petits Chaperons Rouges, afin d'obtenir des pré-réservations d'au moins 22 berceaux avant de lancer le projet. Cette démarche s'est achevée en juin 2009 par la réservation de 23 berceaux. Sur ces bases, en juillet 2009, la société Les Petits Chaperons Rouges a confirmé son engagement pour ouvrir une crèche d'entreprises pour la fin 2010 dans le Jardin d'entreprises. Chartres Développements Immobiliers, la SEM immobilière de Chartres et de Chartres métropole a accepté de réaliser et de porter l'immeuble devant accueillir le service. En octobre 2009, le maître d'œuvre a été choisi. En décembre 2009 un bail à construction a été conclu entre Chartres Développements Immobiliers et "Les Petits Chaperons Rouges" et le permis de construire déposé en février 2010. Objectif d'ouverture : décembre 2010 sur un terrain de 4 000 m² en plein cœur du parc tertiaire du Jardin d'entreprises.

Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat, de la région Centre dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région, du Conseil Général d'Eure-et-Loir dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal et auprès de la Caisse des Allocations Familiales.

ZA Poillot : mise en place d'une réflexion avec les grandes entreprises

Suite à une série de visites d'entreprises menées dans la ZA Poillot, un groupe de travail s'est constitué en 2009 avec les dirigeants des grandes entreprises de ce parc d'activités. Une première réunion s'est tenue le 11 mai 2009 regroupant les responsables des ressources humaines de la zone. A l'ordre du jour de cette première réunion :

- le projet de crèche d'entreprises sur le Jardin d'entreprises ;
- la restauration des salariés ;
- l'accueil des nouveaux salariés sur le territoire, la communication vers les salariés potentiels et les salariés nouvellement recrutés.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de structurer les outils de communication réalisés par Chartres métropole et la Maison de l'Emploi à l'attention des salariés potentiels (aide au recrutement) et des salariés nouvellement recrutés (découverte des services du territoire). Le travail se poursuit sur 2010.

Organiser les relations avec les associations d'entreprises

Chartres métropole est l'interlocuteur privilégié des deux associations d'entreprises présentes sur son territoire : « Géode », qui représente les entreprises des parcs d'activités de Gellainville et du Jardin d'Entreprises, et « Val Horizon », qui regroupe les entreprises des parcs d'activités Euroval, Val Luisant, Lucé Espace activités et ZA de Luisant. Chartres métropole participe régulièrement aux réunions de travail organisées par ces associations.

Favoriser le développement des activités sur le territoire du SCOT

Chartres métropole détecte et accompagne les projets des entreprises souhaitant s'implanter, s'étendre et se développer sur le territoire : recherche de locaux, de foncier, d'ingénierie de construction, d'investisseurs, de financements publics ou privés, de ressources humaines, de partenaires industriels ou commerciaux... en collaboration avec l'ensemble des acteurs économiques locaux.

Le parc d'activités du Val Luisant.

Détection et accompagnement de nouveaux projets

En 2009, Chartres métropole a continué de rencontrer les entreprises du territoire afin de mieux connaître leurs activités, leurs projets et leurs besoins, travail mené en étroite collaboration avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi afin d'anticiper et mieux accompagner leur développement. 191 entreprises ont ainsi été visitées en 2009.

Le vice-président en charge du développement économique, Michel teilleux, a visité une quarantaine d'entreprises avec le service économique.

Trois rencontres élargies, animées par le Président de Chartres métropole, Jean-Pierre Gorges, ont permis de réunir les différents acteurs présents sur une même zone d'activités : le 2 avril dans les locaux de FRAGRANCE PRODUCTION, à Chartres, le 11 juin dans les locaux de REGIE'S, à Lucé, et le 30 novembre sur le site du CM101 au Coudray.

Visite du site de Fragrance Production, le 2 avril 2009.

Accompagnement à l'implantation

232 dossiers de demandes d'implantation ont été ouverts en 2009, dont 154 émanaient d'entreprises présentes sur le territoire du SCOT. 44 dossiers se sont concrétisés (36 projets endogènes et 8 projets exogènes). 17 projets n'ont pas abouti et 171 sont encore en cours.

Des outils d'aide à l'implantation

En 2007, la direction du développement économique de Chartres métropole s'est dotée d'une base de données des locaux disponibles sur le territoire en collaboration avec les agents immobiliers. En 2009, elle a mis en place un atlas du foncier économique disponible sur le périmètre du SCOT.

Accompagnements d'entreprises et implantations sur 2009 :

· Lucé - Espace Activités

HYDRO Aluminium : Chartres métropole a accompagné l'entreprise dans les négociations d'acquisition de l'ancien site de la société Novelis afin de permettre le déploiement d'investissements nouveaux en 2010, en vue de conforter les activités du groupe sur la commune de Lucé.

· Mainvilliers - ZA Ouest

En 2009, signature de la vente de 18 hectares sur les 23 hectares de la ZAC pour l'installation d'un centre de traitement informatique du Crédit Agricole.

Ce projet a nécessité la modification du POS de la commune de Mainvilliers, menée en collaboration par Chartres Métropole et la commune.

En collaboration avec la Chambre de Métiers et l'association Bâti Durable, Chartres métropole a avancé sur la création d'un pôle d'activités dédié à l'éco-construction. Un immeuble collectif éco-conçu d'environ 7000 m² fera l'objet d'une demande de permis de construire en février 2010, avec signature d'une promesse de vente d'un terrain d'environ 5000 m².

Deux autres projets sont en cours de négociation dans les domaines du photovoltaïque et de la construction bois.

· Chartres - ZA Edmond Poillot / Jardin d'entreprises / ZI Cassin

- L'accompagnement de la société B2EI (électricité industrielle, 47 salariés) s'est traduit en 2009 par la construction d'un nouveau bâtiment de 2500 m² dans le Jardin d'Entreprises et par un plan d'embauche de 40 personnes. L'entreprise a pu bénéficier d'un accompagnement financier du fonds de redynamisation Maflow administré par Chartres métropole et de la région Centre pour le volet recrutement.
- La société AFFAIRE DE CONTACTS a ouvert un centre d'appel en septembre 2009. Chartres métropole était en contact avec cette société depuis 2007. En juillet 2009, elle a pu défendre sa candidature pour une implantation dans le Jardin d'entreprises à Chartres, en étroite collaboration avec la Maison de l'Emploi et les acteurs économiques locaux. Chartres métropole a trouvé les locaux et les financements nécessaires aux investissements. La MEE et pôle emploi ont réalisé les recrutements et la formation des salariés. En moins de trois semaines, 80 emplois ont été créés dans les anciens locaux de la société Jaeger Controls, fermée quelques semaines plus tôt. 120 à 150 emplois sont attendus.
- Implantation de la société AEB BRANGER, qui a repris la société Maintenance du Centre sur l'ancien site EDF, rue René Cassin, avec le concours de Chartres Développements Immobiliers qui réalisera les travaux de réaménagement du site courant 2010. Une quarantaine d'emplois sont concernés, plus une vingtaine d'ici 3 ans.
- NOVO NORDISK : Chartres métropole a conduit les négociations pour l'acquisition de l'ancien site de la société Harden sur la ZA Edmond Poillot avec le groupe américain UTC et la revente à Novo Nordisk (3500 m² de foncier).
- Ouverture du site de FUTUROL INDUSTRIES en janvier 2009 dans le Jardin d'entreprises (nouvelle unité de production de 8000 m² dans l'immédiat et 20000 m² à terme pour plus de 120 emplois sur 5 hectares). Avec le concours de Chartres Aménagement et des services de la ville de Chartres, le site a pu être mis en exploitation en un peu plus d'un an.
- Finalisation de la négociation avec la société SITRANS pour la cession de 4,9 hectares pour le développement de ses activités. Une extension d'environ 6000 m² sera réalisée en 2010 dans le Jardin d'entreprises.
- Négociation de la vente de la ferme du Grand Archevilliers et d'un terrain de 14 hectares pour y réaliser une ferme éducative.
- Implantation du siège social de la COMPAGNIE DES MARCHES dans le parc tertiaire du Jardin d'entreprises : promesse de vente signée, permis de construire obtenu fin décembre 2009 pour la construction d'environ 2000 m² de bureaux en 2010. Une vingtaine de collaborateurs actuellement, une centaine d'ici 3 ans.

· Le Coudray - CM 101

Compte tenu de l'originalité du site et de son caractère unique, il a été décidé de lui donner une orientation thématique en accueillant des entreprises dans les domaines artistiques ou de création telles que : design, architecture, activités événementielles, son, image, vidéo, éclairage et multimédia, etc. Ce choix s'inscrit dans une stratégie de développement des synergies de compétences entre entreprises d'un même secteur d'activités.

En 2009, Chartres métropole a commencé son travail de promotion de l'opération et de prospection d'entreprises : communications presse, mailing ciblé auprès de 250 entreprises cibles, etc. Trois entreprises ont fermement confirmé leur décision de s'installer sur ce site et 16 projets sont en cours de négociation.

Le Coudray - Le Grand Séminaire

- Promesse de vente avec la société d'expertise comptable IN EXTENSO d'un terrain de 4500 m² pour la construction d'un immeuble de bureaux d'environ 1200 m², accueillant une quarantaine de collaborateurs.
- Promesse de vente avec la société CP INVESTISSEMENT d'un terrain de 8000 m² pour la réalisation de trois immeubles de bureaux pour un total de 2800 m². Fin 2009, 80 % des locaux étaient pré-commercialisés. Ils devraient accueillir des activités tertiaires : professions médicales, avocats, assureurs...
- Promesse de vente avec la société ADH EXPERT sur 2800 m² pour la construction d'un immeuble de bureaux supplémentaire.
- Promesse de vente avec CP INVESTISSEMENT pour un terrain de 4650 m² pour la construction de deux immeubles de bureaux.

A terme, l'ensemble devrait représenter 6 à 7000 m² de bureaux et environ 250 salariés.

La pose de la première pierre du nouveau parc tertiaire au Coudray a eu lieu le 22 janvier 2010.

Administration de fonds de modernisation pour accompagner des entreprises en développement créatrices d'emplois

Le fonds SNAPPON GDX

Depuis 2006, Chartres métropole administre le Fonds de modernisation lié à la fermeture de Snappon GDX. Ce fonds d'environ 320000 € est destiné à soutenir les projets d'investissement de PME/PMI générateurs d'emplois. Chartres Métropole a déjà instruit 8 dossiers générant 1819000 € d'investissement pour 114 emplois créés.

Le fonds MAFLOW

Compte tenu des résultats obtenus, l'Etat et la société Maflow ont décidé fin 2007 de confier l'administration d'un nouveau fonds à Chartres métropole : 220000 € pour accompagner des entreprises en développement créatrices d'emplois. En 2009, trois dossiers ont été instruits pour un montant d'investissement total de 1807300 € pour 160 emplois créés.

Favoriser la recherche & développement, l'innovation et le transfert de technologie

Les projets de recherche & développement

En 2009, Chartres métropole a suivi les projets de recherche & développement d'entreprises de la cosmétique ayant bénéficié d'un accompagnement financier en 2007 au titre des projets labellisés par le pôle de compétitivité « sciences de la beauté et du bien-être » :

- Pacific Création (47 000 € sur 3 ans pour un projet de 4,4 millions d'euros).
- Reckitt Benckiser (200 000 € sur 4 ans pour un projet de 9 millions d'euros dont 3,2 M€ en R&D).

Pacific Europe, qui fabrique les parfums Lolita Lempicka, est accompagné financièrement par Chartres métropole.

L'innovation et le transfert de technologies

- ***IUT :*** Chartres métropole contribue financièrement au fonctionnement de l'Institut Universitaire Technologique et de la plate-forme technologique qui soutiennent et accompagnent l'innovation et le transfert technologique au sein des PME / PMI du territoire.
- ***Forum Innovation :*** dans le cadre du plan stratégique « Innover en Eure-et-Loir », Chartres métropole a co-organisé le premier Forum Innovation, le 3 décembre 2009, avec le Conseil Général, l'université d'Orléans et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir. A cette occasion, une cinquantaine de chefs d'entreprises ont pu découvrir les installations de l'antenne scientifique, de l'IUT, rencontré les experts de différents centres de recherche, assister à différentes tables rondes. Une plaquette de présentation des acteurs et des dispositifs d'accompagnement à l'innovation est en projet pour 2010. La coordination de ce travail a été confiée à la Direction du Développement Economique de l'agglomération.

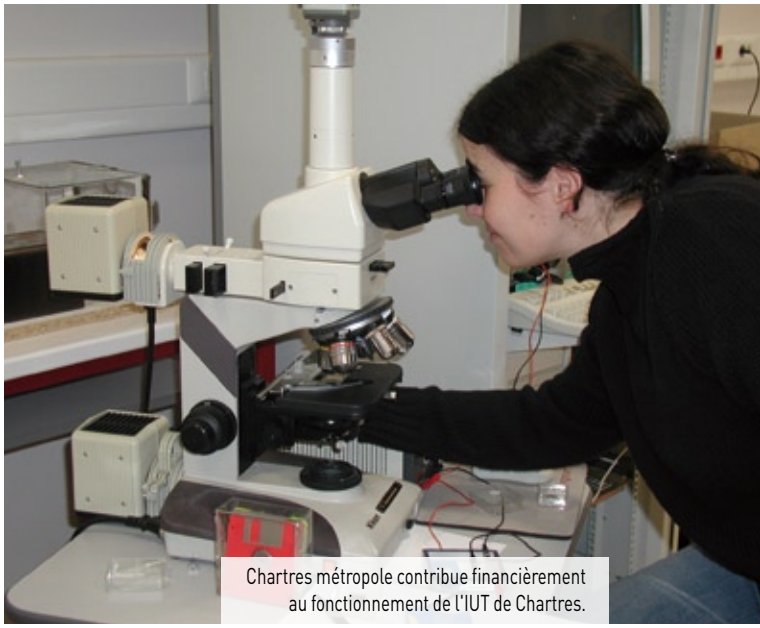

Chartres métropole contribue financièrement au fonctionnement de l'IUT de Chartres.

- ***Réseau Développement Technologique :*** Chartres métropole participe aux réunions du RDT (Réseau Développement Technologique) qui réunit l'ensemble des acteurs économiques en charge de la détection et de l'accompagnement des projets technologiques. En 2009, la Direction du Développement Economique a accueilli à Chartres 2 des 6 réunions de coordination du RDT. 34 entreprises du territoire sont accompagnées par les membres du réseau. 24 projets ont été détectés et suivis par Chartres métropole.
- ***LANCEO :*** dans le cadre de la convention de coopération avec l'incubateur régional LANCEO, Chartres métropole accompagne des projets innovants pour préparer une incubation en 2010.
- ***SENSINNO :*** Chartres métropole participe activement à SENSINNO, l'action de sensibilisation des entreprises euréliennes à l'innovation, à la détection et l'accompagnement de projets innovants, initiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Quatre projets innovants ont bénéficié d'un diagnostic « déclic Innovation » préalables à l'intégration à l'opération SENSINNO. L'accompagnement sera formalisé et réalisé pendant l'année 2010.

Quelques exemples :
- ARISTON Group : veille technologique sur les techniques d'isolation des chauffe-eaux solaires.
- GASNIER : mise sur le marché / licensing d'une remorque innovante pour camping car.
- RBC Consultant : élaboration d'un nouveau concept d'agence d'assurances.
- BORKETT : développement d'une trottinette innovante.

- ***OSEO :*** Chartres métropole est directement impliquée dans l'accompagnement de projets innovants accompagnés conjointement par OSEO et la Région (entreprise TPE – projet de 1,2 M€ - prévision de 40 création d'emplois sur Chartres et en Roumanie).

Les ballons solaires Ariston sont fabriqués à Lucé.

Stimuler les réseaux de business

En complément de manifestations « B to B » spécialisées, comme les Rencontres des Savoir-Faire pour l'Industrie et les Rencontres de la Cosmetic Valley, Chartres métropole organise aussi des événements permettant aux acteurs économiques du territoire d'élargir et de stimuler leurs réseaux professionnels.

La Force d'Entreprendre

En 2009, le Club économique des décideurs locaux "la Force d'Entreprendre", dont Chartres métropole assure l'animation, a organisé une soirée débat sur le thème de « la transmission du savoir et les jeunes talents ».
Le club a également été partenaire des Rencontres des Savoir-Faire pour l'Industrie, dont il a organisé la conférence d'ouverture. Claude Desbordes, PDG du Cabinet Amplitude, est intervenu sur le thème « crise : solutions pour les managers ».
Fin 2009, la Force d'Entreprendre a choisi de revenir à une formule plus sélecte, sous la forme de petits-déjeuners débats.

Vœux au monde économique

Le 12 janvier 2009, près de 1300 invités ont pu échanger, lors de la soirée annuelle organisée par Chartres métropole à destination de l'ensemble des entreprises de l'agglomération.

Evénement grand public : les Artisanales de Chartres

Partenaire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chartres métropole a proposé en 2009 un espace entièrement dédié aux enjeux du tri sélectif, un stand interactif, organisé par la Direction du développement économique et animé par l'équipe du service Déchets.

La cérémonie des voeux au monde économique : un rendez-vous incontournable.

Conforter et accompagner le développement du territoire autour de filières et de pôles d'excellence, renforcer l'attractivité et la notoriété de Chartres métropole autour de ces savoir-faire

Affirmer le positionnement de Chartres métropole comme le pôle tertiaire du département

Chartres métropole a poursuivi son action de promotion de l'agglomération Chartraine comme le pôle tertiaire du département d'Eure-et-Loir auprès des acteurs immobiliers, des investisseurs et des entreprises en recherche d'un lieu d'implantation en relation « B to B » ou au travers de salons professionnels comme le SIMI à Paris porte Maillot en décembre. Parallèlement, les chantiers ouverts les années précédentes ont été poursuivis.

Les Centres d'appels

Après le travail accompli en 2007 et 2008 pour identifier les centres d'appels présents dans l'agglomération, mobiliser les acteurs susceptibles d'accompagner l'implantation et le développement de ces activités sur le territoire, structurer un argumentaire pour attirer ces activités, identifier le potentiel de ressources humaines aptes à travailler dans les métiers de la relation client, identifier une offre immobilière spécifique, en 2009 Chartres métropole a suivi 11 projets d'implantation allant de 60 à 600 emplois.

L'Implantation réussie du centre d'appel de la société Affaire de Contacts en septembre 2009 témoigne de l'attractivité de l'agglomération chartraine et de la pertinence de nos arguments comme de l'accompagnement déployé par les acteurs économiques locaux.

5 contacts sont encore actifs. Notre objectif : créer 600 emplois dans ce domaine.

De nouvelles offres d'immobilier tertiaire

En 2009, Chartres métropole a négocié de nouvelles offres d'implantations tertiaires :

- CAP West, le centre d'affaires de 2 500 m² et une résidence services sur le Jardin d'entreprises.
- Les 2 immeubles de bureaux A Promotion dans le Jardin d'entreprises.
- Le projet de la société Fulton de parc tertiaire de 6 immeubles de 800 m² à la vente ou à la location.
- Le nouveau pôle tertiaire de la ZA du Grand Séminaire au Coudray (6 000 à 7 000 m² de bureaux).

Un Positionnement du territoire idéal pour l'implantation d'un Data Center

L'implantation des Data center du Crédit Agricole sur le parc d'activités pôles Ouest à Mainvilliers et à Fontaine la Guyon a montré la pertinence du territoire pour ces activités compte tenu des infrastructures importantes en matière de fibre optique et d'énergie électrique. Chartres métropole et le CODEL ont intégré ces atouts pour identifier et prospecter d'autres projets.

L'ouverture du centre d'appels "Affaire de Contacts" en septembre 2009 dans le Jardin d'entreprises s'est accompagné de la création de 80 emplois.

Renforcer le positionnement de Chartres Métropole comme la capitale de la Cosmetic Valley, le cluster parfums et cosmétiques

Soutien du pôle de compétitivité

En 2009, Chartres Métropole a soutenu financièrement et techniquement le Pôle de compétitivité de la Cosmetic Valley « Sciences de la Beauté et du bien-être », en participant notamment aux comités techniques, comités de pilotage et conseil d'administration.

Convention d'Affaires Reach Meetings et Congrès international sur les enjeux réglementaires en cosmétique

Chartres métropole a apporté son soutien financier et technique à l'organisation de la Convention d'Affaires multisectorielle "Reach Meetings", ainsi qu'au Congrès international sur les enjeux réglementaires en cosmétique qui se sont tenus les 4 et 5 novembre 2009 à Chartrexpo.

La convention d'affaires Reach Meetings a réuni près de 130 participants, générant environ 600 rendez-vous B to B.

Le congrès a réuni 335 participants, et 25 intervenants de l'ensemble de la filière parfums-cosmétiques. Cet événement fait aujourd'hui référence au plan de la réglementation des produits de la filière.

Soirée de gala de la Cosmetic Valley

Chartres métropole a organisé la soirée de gala du Congrès et de la convention d'affaires le 4 novembre 2009. 400 invités étaient présents. Ce fut une nouvelle fois un moment d'échanges privilégié pour les professionnels du secteur parfum-cosmétique. Invités au cœur de la ville historique, au Centre International du Vitrail, les participants ont pu également assister à la première remise de diplômes du Mastère spécialisé Sécurité et réglementation internationale des parfums et produits cosmétiques, dispensé par les écoles de Biologie Industrielle et l'ESCOM chimie de Cergy-Pontoise et l'ISIPCA de Versailles.

La Fête du Parfum, les 6 et 7 juin 2009

Dans le but d'accroître la notoriété globale du territoire, Chartres métropole a organisé, pour la première fois, un événement grand public permettant de mettre à l'honneur le secteur de la parfumerie. Des animations parfumées se sont déployées autour du parvis de la cathédrale, siège de la Cosmetic Valley, incitant petits et grands à redécouvrir les pouvoirs de l'olfactif.

La 1ère édition de la Fête du Parfum organisée par Chartres métropole : animations olfactives, expositions et dégustations étaient proposées.

Soutenir la sous-traitance industrielle

Rencontres des Savoir-Faire : un événement unique en France !

Depuis 2006, un comité de pilotage associe chefs d'entreprises de la sous-traitance industrielle, chambres consulaires, plate-forme technologique et Chartres métropole pour promouvoir les savoir-faire des entreprises sous-traitantes du SCOT auprès des donneurs d'ordres autour d'une manifestation phare : les « Rencontres des Savoir-Faire pour l'Industrie, et des Services aux Entreprises ».

Au-delà de l'opération de promotion, un travail de prospection est mené auprès de 2000 donneurs d'ordres d'Eure-et-Loir et des départements limitrophes par les équipes de Chartres métropole autour d'un argumentaire valorisant les filières d'excellence et le dynamisme des acteurs locaux. L'objectif est de détecter des opportunités de business, proposées ensuite aux sous-traitants implantés sur le SCoT lors des « Rencontres ».

La 4ème édition des « Rencontres des Savoir-Faire pour l'Industrie et des Services aux Entreprises » s'est tenue le 27 Mai 2009, avec un succès renouvelé et le soutien réaffirmé de l'Usine Nouvelle. Pour la première fois, la manifestation s'est ouverte aux entreprises des services à l'industrie. 40 d'entre elles ont pu directement exposer leurs savoir-faire et bénéficier des effets « réseau » de l'événement.

Chiffres clés : 80 exposants, 550 visiteurs, 58 annonces de business diffusées, 296 mises en relation demandées, 186 rendez-vous réalisés.

La création d'un pôle de design automobile en projet

Depuis 2008, Chartres Métropole est en contact avec un Studio Design Automobile pour une implantation dans le Jardin d'entreprises à Chartres. La société a participé aux Rencontres des Savoir-Faire pour l'industrie où elle a présenté l'un des concept-car réalisé pour un constructeur automobile.

Ce projet est apparu comme une opportunité de constituer un pôle d'activités « Design / Prototype » autour de cette société en rassemblant l'ensemble des métiers de sous-traitance permettant la réalisation d'un véhicule de l'esquisse au prototype.

En 2009, une étude-action permettant de valider la constitution de ce pôle et d'en rencontrer les acteurs potentiels a été engagée. L'ensemble du projet pourrait représenter un potentiel de 150 à 200 emplois à forte valeur ajoutée.

Les savoir-faire locaux ont leur manifestation.

L'action de la Maison des Entreprises et de l'Emploi auprès des sous-traitants

En 2009, Chartres métropole a suggéré à la MEE de mettre en place un accompagnement spécifique des entreprises de sous-traitance industrielle dans le prolongement des Rencontres des Savoir-Faire pour l'Industrie.

La MEE a mis en place un groupe de travail sur « l'équilibre Emploi / Ressources dans le secteur industriel ». Partenaires associés à cette réflexion : Pôle emploi, la DDTEFP, l'IUT, le Lycée Jehan de Beauce, l'UIMM, l'AFPI, l'AFPA, le Conseil Régional, la MAJ, Cap Emploi, la Chambre de métiers, la CCI, le développement économique de Chartres métropole.

Une première réunion s'est tenue le 10 mars 2009. Il a été décidé de réaliser un diagnostic RH complet dans les entreprises du secteur de la sous-traitance industrielle afin :

- d'identifier les besoins immédiats des entreprises et de les accompagner dans leurs problématiques de ressources humaines en mobilisant les expertises internes et/ou en les réorientant vers les partenaires adaptés,
- d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et les restructurations du territoire en développant la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

37 entreprises ont été visitées, permettant de recueillir 14 offres d'emploi dont 6 ont été gérées par la MEE.

13 mises en relation avec les partenaires ont été réalisées afin de répondre aux diverses problématiques des entreprises : reprise d'entreprise, recrutement de travailleur handicapé, recours à l'alternance, besoins en formation.

Sur le plan de la gestion prévisionnelle des ressources humaines sur le territoire, le diagnostic RH des entreprises se poursuit en 2010. Le bilan sera présenté aux partenaires au 1er trimestre 2010 afin de décider des actions à mettre en place.

5

La politique de l'Habitat

Adopté le 8 avril 2008, le Programme local de l'habitat (PLH) de Chartres métropole constitue le volet « habitat » du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), et définit le cadre de la politique de l'agglomération dans ce domaine.

Il vise notamment à mieux répondre aux besoins en logements présents et à venir, avec des idées fortes : favoriser la mixité sociale, mieux répartir les différents types de logements dans toute l'agglomération et accentuer l'accession, notamment sociale, à la propriété.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Pour sa deuxième année d'exercice, le Programme Local de l'Habitat a vu les différentes actions prévues se mettre en place et donner de premiers résultats tangibles.

Sur le parc social public

Le dispositif mis en place en 2008 a bien rempli son rôle en 2009 où 138 logements ont obtenu une aide pour un montant total de 295 700 euros. 15 opérations sont concernées.

On notera que la reconstitution du parc de logements démolis dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Beaulieu a bien démarré. Financés par l'ANRU, ceux-ci n'apparaissent pas dans ce bilan qui ne prend en compte que l'offre nouvelle aidée par Chartres métropole.

Sur le Parc privé

Mai 2009 a vu la mise en place de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée de 3 ans. Dans la prolongation du Programme d'Intérêt Général (PIG) qui en constituait la préfiguration, elle permet d'aider les propriétaires occupants à faibles ressources ainsi que les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux dans leur logement. Ainsi en 2009, Chartres métropole a ajouté 10 153 euros supplémentaires aux subventions accordées par l'ANAH pour 63 dossiers.

Afin de compléter le dispositif, un volet énergétique a été mis en place concomitamment à l'OPAH. Il permet aux propriétaires de bénéficier d'une évaluation avant travaux, d'un programme d'actions et de conseils visant à favoriser les économies d'énergies et d'un diagnostic après travaux (DPE).

L'Observatoire de la construction neuve – OCELOR

La fin de l'année 2008 s'étant soldée par une crise économique boursière dont les retombées et incidences étaient difficilement mesurables, l'observatoire de la construction a constitué un véritable baromètre. L'observation à trimestre échu permet d'avoir une vision pratiquement en temps réel de l'évolution des ventes et donc du marché. Si la fin 2008 et le premier trimestre 2009 ont vu un arrêt brutal des ventes, les mesures de défiscalisation prises au niveau national (amendement Scellier notamment) ont donné un coup de fouet permettant sur un an de rattraper le retard et aux promoteurs d'écouler leur stock. Cependant, ce sont surtout les produits destinés à la location, et plutôt les petits logements qui ont bénéficié de cette mesure, la part et le nombre de propriétaires occupants étant en diminution.

Le Pass-foncier

L'une des autres mesures financières, visant justement à aider les primo-accédants à la propriété en maison individuelle, a été la mise en place d'une aide supplémentaire sur le Pass-foncier. Le conseil communautaire a décidé d'abonder ce dispositif national, déclenchant par contre-coups d'autres financements.
L'objectif pour la communauté d'agglomération est d'aider les familles à s'installer sur son territoire plutôt que de s'implanter loin de leur travail, permettant ainsi de limiter les déplacements et de bénéficier des services de la ville. Plusieurs communes étudient avec des aménageurs et promoteurs la réalisation de produits correspondants à ces financements, et notamment la production de terrains, qui doivent rester abordables.

Etude de stratégie foncière

Débutée en 2008, après avoir recensé les terrains disponibles ou les opportunités qui pourraient apparaître à l'occasion de ventes, l'étude de stratégie foncière propose différentes pistes pour mettre des terrains sur le marché.
Cinq paramètres ont été déterminés : mode d'aménagement déterminé, règlement conforme, procédure opérationnelle, maîtrise foncière réalisée, mise en état et aménagement réalisé. Un tableau de bord (atlas foncier) permettant de suivre l'évolution a été mis en place et permet à chaque commune d'assurer le suivi du foncier sur son territoire.
L'objectif à terme est de disposer de terrains urbanisables permettant de satisfaire la production de logements et répondre aux attentes du logement telles que définies dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

6

L'Eau potable et l'Assainissement

Produire et distribuer une eau potable de qualité aux habitants, puis traiter les eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel, sont une compétence essentielle de Chartres métropole et un poste de dépense important chaque année.

LES CANALISATIONS D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES

Chartres métropole a procédé au renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable vétustes dans le cadre du Programme d'Amélioration du Patrimoine, tout en s'intégrant aux programmes d'aménagement menés par les communes.
5 135 mètres linéaires de réseau d'eau potable, 2 765 mètres linéaires de réseau d'eaux usées et 1 570 mètres linéaires de réseau d'eaux pluviales ont ainsi été renouvelés au cours de l'année 2009.

PRODUCTION D'EAU POTABLE : LES NOUVEAUX FORAGES

LES FORAGES DE PRUNAY-LE-GILLON ET FRANCOURVILLE

Un Cabinet a été missionné en 2007 afin d'étudier et de suivre la réalisation de deux nouveaux forages, à Prunay-Le-Gillon et à Francourville. Séparés de 3 kilomètres, les deux forages seront reliés au forage de la Saussaye (situé à 8 kilomètres). Ils permettront d'améliorer la qualité de l'eau potable en diminuant la teneur en nitrates. Les deux forages ont été créés à l'automne 2007.

Un hydrogéologue agréé par la préfecture a remis en novembre 2008 son rapport définissant les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné et les préconisations de fonctionnement dans chacun de ces périmètres.
L'année 2009 a été consacrée à la discussion avec l'hydrogéologue et au montage du projet et du dossier de consultation des entreprises.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE : LA PROTECTION DES RESSOURCES

PROCÉDURE DE RÉGULARISATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DU FORAGE DE LA SAUSSAYE

Après l'étude environnementale menée en 2006, l'avis définitif comprenant la liste des travaux à réaliser sur les périmètres par les différents partenaires maîtres d'ouvrage a été rendu fin 2007 par un hydrogéologue agréé.
Chartres métropole et les partenaires associés ont procédé en 2008 à une évaluation des coûts de réalisation des travaux nécessaires à la régularisation administrative des périmètres de protection de ce forage.
L'année 2009 a été consacrée à des discussions avec le Lycée Agricole de la Saussaye, qui est implanté dans le périmètre de protection concerné.

FORAGE DE BERCHÈRES-SAINT-GERMAIN : DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Présentation du dossier au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'Eure et Loir (CODERST) fin 2008.
Enquête publique du 15 au 31 janvier 2009.
Suite à cette enquête publique et au passage en CODERST, un arrêté préfectoral a défini le 9 juin 2009 les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné du forage « B2 » de Berchères-Saint-Germain, et les prescriptions techniques qui s'y appliquent.

Forage de Berchères-Saint-Germain : réflexion autour de la démarche « Bassin d'Alimentation de Captage »

Les états des lieux réalisés dans les bassins hydrographiques ont montré que les pollutions diffuses, correspondant aux rejets de nitrates et de produits phytosanitaires dans les eaux, étaient l'une des principales causes de dégradation de cette ressource. Des actions de lutte préventives contre ces pollutions doivent être mises en œuvre.
La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 renforce les dispositifs de lutte contre les pollutions diffuses : elle permet aux préfets de délimiter une « zone de protection de l'aire d'alimentation du captage », dans laquelle un programme d'actions devra être mis en œuvre. Ce programme vise la modification des pratiques agricoles en amont du captage d'eau potable, afin de réduire les rejets de nitrates et produits phytosanitaires et d'améliorer la qualité de la ressource.
Le forage de Berchères-Saint-Germain est inscrit sur la liste des captages prioritaires du département. Un programme d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau devra être défini et adopté avant la fin 2011.

Procédure de régularisation de la prise d'eau dans l'Eure : opérations de coloration

La procédure de régularisation de la prise d'eau dans l'Eure a été lancée en 2006. Un hydrogéologue agréé nommé par la préfecture a remis son avis en novembre 2006.

Chartres métropole a missionné en juillet 2009 un cabinet spécialisé pour la réalisation d'une étude environnementale.
Dans ce cadre, une opération de coloration de l'Eure a été effectuée en octobre 2009, dans le but d'évaluer la vitesse à laquelle se propagerait une pollution accidentelle dans la rivière en période de basses eaux.
Une coloration de l'Eure en période de hautes eaux est prévue au 1er trimestre 2010.
La remise du rapport interviendra en mars 2010. L'objectif est de définir précisément le périmètre de protection à mettre en œuvre pour préserver la prise d'eau des Trois Ponts, où est installée une station de pompage qui prélève dans la rivière 30% de la ressource en eau potable distribuée dans notre agglomération.

Les eaux usées

Nouvelle station d'épuration : enquêtes publiques et choix d'un délégataire

La station d'épuration actuelle, à Lèves, au bord de l'Eure, date de 1962. Elle est en fin de vie, sujette à de fréquents dysfonctionnements, obsolète et sous-dimensionnée par rapport aux besoins de l'agglomération.
Suite à une demande de l'Etat, en 2003, les élus de Chartres métropole ont décidé de construire une nouvelle station, indispensable au développement de l'agglomération. Le long processus pour franchir les différentes étapes réglementaires et administratives préalables à l'édification de l'équipement a été lancé fin 2003-début 2004. Parallèlement, des travaux de renforcement ont été réalisés sur la station de Lèves.
Après des études approfondies, le choix du site de Seresville pour accueillir la future station a été validé par l'Etat fin 2007, au terme d'une phase d'enquête publique.
L'année 2008 a été consacrée à l'analyse des offres et au lancement de la négociation avec les candidats retenus pour la concession/exploitation de la nouvelle station. Le choix du

projet est intervenu en 2009. Trois candidats étaient en lice pour cette nouvelle station. Les aspects techniques, économiques et environnementaux des projets ont été analysés. Au terme de cette procédure, l'offre de Véolia a été proposée aux conseillers communautaires, et retenue en séance du Conseil de Chartres métropole le 11 juin 2009, après vote à la majorité.

Diligentées par l'Etat, trois enquêtes publiques conjointes préalables à la construction de l'équipement ont eu lieu du 20 février au 4 avril 2009. Contre toute attente, le 23 juillet 2009, le Préfet a annoncé sa décision de refuser de déclarer ce projet d'utilité publique.
Chartres métropole a décidé de contester cette décision devant les tribunaux.

L'INSTRUCTION DES DÉVERSEMENTS AUX RÉSEAUX PUBLICS D'ASSAINISSEMENT

Les déversements d'eaux usées à caractère domestique

Chartres métropole assure l'instruction des déversements d'eaux usées domestiques et d'eaux pluviales aux réseaux publics d'assainissement : 466 dossiers de demande de déversement ont été ouverts en instruction, 322 autorisations délivrées et 297 contrôles de déversement réalisés en 2009.
L'instruction a lieu dans le cadre de constructions d'habitations, de modifications d'installations sanitaires intérieures (avec au besoin mise en demeure du pétitionnaire de mettre en conformité ses installations, notamment dans le cadre du suivi des pollutions détectées par les agents du pôle exploitation), de ventes d'immeubles ou de campagne globale d'investigations dans une rue préalablement au renouvellement des réseaux. Avant le début de ses travaux, le pétitionnaire doit obtenir auprès du service de l'eau et de l'assainissement, l'autorisation de déversement de ses eaux (usées et pluviales) aux réseaux d'assainissement.
Parmi les 297 contrôles, 92 immeubles étaient non conformes au règlement d'assainissement communautaire et au Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Les déversements d'eaux usées à caractère non domestique

Chartres métropole a confié à Véolia Eau l'instruction des déversements pour les eaux usées non domestiques.
303 contrôles en non domestiques ont été effectués en 2009.
64 contrôles ont permis d'identifier des rejets d'eaux usées assimilées domestiques (ces contrôles ne sont pas comptabilisés dans les contrôles d'installations domestiques au paragraphe précédent).
L'instruction de l'autorisation de déversement vers les réseaux d'assainissement de ces 64 établissements est donc directement assurée par le service de l'eau et de l'assainissement de Chartres métropole, Véolia Eau conservant l'instruction des autres dossiers (préparation des arrêtés d'autorisation et des annexes : éventuellement une convention de déversement).

Une démarche conjointe avec les chambres consulaires a été initiée courant 2008 afin de permettre aux établissements dont les installations sont non conformes de prétendre à une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour leur mise en conformité. Le service de l'eau et de l'assainissement, en collaboration avec Véolia Eau, travaille de concert avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Les dossiers de demande d'aide financière seront portés par les chambres consulaires (pour le compte des établissements) et pourraient être présentés à l'Agence de l'Eau au cours de l'année 2010. Les travaux de mise aux normes viendront ensuite.

7 La collecte, le traitement et la valorisation des Déchets

Les actions entreprises par Chartres métropole ces dernières années pour améliorer la gestion des déchets (mise en place de conteneurs enterrés, borne pour les déchets médicaux, création de nouvelles collectes : déchets verts, verres chez les cafetiers et restaurateurs, emballages chez les commerçants) se sont poursuivies en 2009.

Une borne supplémentaire pour les déchets médicaux

Afin de compléter le dispositif mis en place en 2008 sur le parking de l'Hôpital Pasteur, Chartres métropole a mis en service une deuxième borne automatique à l'Hôtel Dieu, en mai 2009. Ces bornes automatiques permettent aux patients en auto-traitement d'éliminer en toute sécurité leurs déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI). Compte tenu de la dangerosité potentielle de ces déchets (infections, contaminations), une collecte et un traitement spécifique doivent être assurés.

De nouveaux conteneurs enterrés dans les quartiers

En 2009, les quartiers d'habitat collectif de Saint-Chéron (Chartres) et de l'Avenue de Bretagne (Mainvilliers) ont été équipés en conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et le tri sélectif des emballages à recycler, des verres et des papiers-journaux-magazines. Afin d'aider les habitants à utiliser au mieux ces nouveaux équipements, les agents de communication du service Déchets ont organisé, avec l'aide des bailleurs sociaux, des rencontres « en pied d'immeuble ».
Au total, 114 nouveaux conteneurs enterrés ont été installés en 2009 : 50 conteneurs à ordures ménagères, 21 conteneurs à papiers, 22 conteneurs à verre, 21 conteneurs à emballages ménagers.

Lancée en 2006, la politique d'installation de conteneurs enterrés est plébiscitée par les habitants. Ces dispositifs offrent, en effet, plus de souplesse puisque l'usager peut y déposer ses déchets quand il veut. Le service de collecte de Chartres métropole intervient pour vider ces conteneurs dès qu'ils sont pleins. C'est aussi un avantage esthétique, puisque le paysage est débarrassé des sacs jonchant les trottoirs (encore faut-il que les usagers respectent les consignes...).

Aujourd'hui, l'agglomération est équipée de 570 dispositifs enterrés :

Types de conteneurs enterrés	nombre
Conteneurs ordures ménagères petit volume	126
Conteneurs ordures ménagères gros volume	147
Conteneurs à verre	107
Conteneurs à papiers	96
Conteneurs à emballages ménagers	94

Des sacs kraft biodégradables pour la collecte des déchets végétaux

Afin de limiter la pénibilité du travail pour les agents de collecte et de s'inscrire dans une politique de développement durable, Chartres métropole a choisi en 2009 de remplacer les sacs en plastique verts dédiés à la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte par des sacs kraft biodégradables. Ces sacs, à usage unique, sont collectés avec les déchets qu'ils contiennent puis compostés pour fournir un amendement organique naturel réutilisé en agriculture.

Chartres métropole fournit chaque année aux habitants de l'agglomération disposant d'un logement avec jardin une dotation annuelle de 80 sacs. Pour les quantités importantes de déchets végétaux à éliminer, les déchetteries de Lucé et Champhol restent toutefois la solution à privilégier.

Modernisation du garage à bennes de Seresville

Chartres métropole dispose d'un service de collecte composé d'une cinquantaine d'agents, dont les locaux sont situés près de l'usine d'incinération Orisane, à Seresville (hameau de Mainvilliers). Pour améliorer les conditions de travail des agents, Chartres métropole a réalisé en 2009 des travaux d'aménagement. Ainsi, des bâtiments modulaires ont été installés pour créer de nouveaux bureaux et un vestiaire « femmes » a été aménagé.
Ces travaux d'amélioration vont se poursuivre en 2010 avec notamment la réfection de la piste de lavage des camions bennes.

La lutte contre les dépôts sauvages s'intensifie

Chartres métropole assure la collecte des ordures ménagères deux fois par semaine dans les sept communes de l'agglomération. Pour faciliter la gestion des déchets des habitants, la collectivité a également développé un réseau de conteneurs enterrés. Malgré tous ces dispositifs, les dépôts de sacs au pied des conteneurs ou le non respect des règles de présentation des déchets se multiplient. Cet incivisme nuit à la propreté des espaces publics et au cadre de vie.
En conséquence, après une période de souplesse, Chartres métropole a décidé de renforcer ses actions de surveillance et de sensibilisation auprès des usagers. Par ailleurs, une coopération accrue avec les services de la Police Municipale de Chartres a été développée, en 2009, dans le but de sanctionner les contrevenants.
En effet, tout usager responsable d'un dépôt sauvage de déchets sur la voie publique est passible d'une amende.

Artisanales 2009 : le développement durable passe par la gestion des déchets

A l'occasion des Artisanales 2009, Chartres métropole et son service Déchets se sont mobilisés pour mettre à l'honneur la gestion des déchets ménagers sur un stand dédié au développement durable. Plusieurs thèmes ont été abordés comme la prévention et la réduction à la source des déchets ou encore le recyclage des emballages ménagers. Un jeu de l'oie grandeur nature a permis au jeune public de venir mesurer ses connaissances en matière de tri et de valorisation. Ce rendez-vous avec les habitants a également été l'occasion de diffuser le nouveau guide de tri des déchets ménagers.

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS : CHIFFRES CLÉS

En 2009, les quantités d'ordures ménagères collectées en porte-à-porte et en apport volontaire ont de nouveau diminué (-2.25%). Concernant les tonnages de tri sélectif (verre, emballages ménagers, papiers), la tendance s'est inversée par rapport à 2008 : on a observé en 2009 une diminution de l'ordre de 0.5% des quantités collectées.
De même, les tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte ont baissé de 11%. Ceci s'explique notamment par un été relativement sec, peu propice à la pousse des végétaux.
Enfin, il convient de noter la forte augmentation des déchets encombrants collectés en porte-à-porte (+20% par rapport à 2008). De même, la quantité de DASRI collectée en 2009 a progressé de 80%. Ce sont ainsi 900 kg de déchets médicaux à risque qui ont été traités dans des conditions adaptées, alors qu'ils étaient auparavant jetés avec les ordures ménagères.

	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Variation 2008/ 2007	Variation 2009/2008
Ordures ménagères (porte-à-porte et apport volontaire)	29711	29042	-2%	**-2.25%**
Emballages ménagers (porte-à-porte et apport volontaire)	1073	1103	+ 3%	**+2.8%**
Verres (apport volontaire)	1915	1902	+ 1,7%	**-0.7%**
Journaux-magazines	1785	1747	+ 15,8%	**-2.13%**
Encombrants (porte-à-porte)	680	820	+ 7%	**+20%**
Déchets végétaux (porte-à-porte)	3409	3030	-1%	**-11.12%**
DASRI	0,5	0,9		**+80%**

Distribution de sacs poubelles : chiffres clés 2009

- 2,5 millions de sacs bleus
- 1,2 millions de sacs kraft
- 900 000 sacs jaunes

8 Les Transports Urbains

Si Chartres métropole était, jusqu'au 31 décembre 2006, l'autorité organisatrice des transports urbains sur le périmètre des 7 communes de l'agglomération de Chartres (plus Barjouville), c'est désormais le Syndicat Mixte de Transports urbains du Bassin Chartrain (SMTUBAC) qui assure cette mission depuis le 1er janvier 2007, sur un périmètre élargi à 39 communes.

Le service transports a notamment pour mission d'améliorer l'adéquation offre/usages, d'assurer le contrôle et le suivi technique des délégataires à qui a été confiée l'exploitation du réseau, et de planifier et réaliser les investissements relatifs aux transports urbains. Il assure par ailleurs le suivi et le contrôle des 21 conventions passées avec les autorités organisatrices de second rang pour le transport scolaire.

UNE COOPÉRATION ÉLARGIE : LE SMTUBAC

En matière de transports urbains, à l'image de ce qui existe en matière d'aménagement du territoire, Chartres métropole s'est associée aux collectivités voisines du bassin de vie au sein d'une nouvelle structure : le Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain (SMTUBAC).
Créé le 1er janvier 2007, le SMTUBAC regroupe Chartres métropole, la communauté de communes de l'Orée de Chartres, la communauté de communes du Val de l'Eure, la communauté de communes du Bois Gueslin et la commune de Barjouville.
Le périmètre des transports urbains (PTU) s'étend ainsi sur 39 communes, concordant avec celui du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le réseau est divisé en deux : réseau urbain et réseau périurbain. Chacun de ces réseaux fait l'objet d'une délégation de service public distincte : Chartres Mobilité (Filibus) exploite le réseau urbain, et les Transports d'Eure-et-Loir (TEL) exploitent le réseau périurbain.
Sur le périmètre des transports urbains, le SMTUBAC organise les transports urbains et perçoit le Versement Transports. Ce « VT », versé par les entreprises, finance 80% du service public des transports. Ce taux était en 2009 de 0,87 % sur l'ensemble du PTU.

Descriptif du réseau urbain :
- 12 lignes de bus
- 1 ligne Relais des portes
- 1 ligne La Navette
- 3 lignes régulières de desserte SNCF (opérationnelle tôt le matin et tard le soir)
- 20 services spéciaux desservant les établissements scolaires
- 1 service TPMR à la demande
- 505 points d'arrêt

Descriptif du réseau périurbain :
- 28 lignes
- 128 points d'arrêt

Périmètre du Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain

LE PDU SUR LES RAILS

En 2009, l'étude de Plan de Déplacement Urbain (PDU) sur les 39 communes du périmètre du SMTUBAC a été lancée. Document de prospective et de planification territoriale, le PDU définit les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement. Il aborde en particulier les thèmes des déplacements liés aux entreprises, la sécurité routière, l'impact environnemental et l'accessibilité des transports. Il est projeté que l'étude se déroule jusque début 2012.

Carte jeunes : 10 907 bénéficiaires de la gratuité

Créée en 2006 par Chartres métropole, et pérennisée depuis par le SMTUBAC, la " Carte jeune" offre la gratuité totale dans les transports urbains, toute l'année, vacances scolaires incluses, aux jeunes de moins de 18 ans ou scolarisés dans le secondaire moyennant un coût annuel de 10€.
En 2009, 10 907 jeunes ont ainsi pu emprunter le bus gratuitement toute l'année.
Pour chaque famille, une " Carte jeune" représente une économie d'environ 200 euros par enfant.

Nombre de cartes établies	2009
Pour les résidents de l'agglomération	7 669
Pour les résidents du syndicat mixte hors agglomération	3 238
Total	**10 907**

Des Services Améliorés et de nouvelles lignes

Plusieurs modifications ont été apportées aux réseaux en 2009, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers :
- Retour au circuit normal de la ligne 8 à Lèves, dans le quartier des Boissières.
- Création de la nouvelle ligne n°9 à partir du 26 septembre, afin de desservir le nouveau complexe aquatique-patinoire « l'Odyssée » à partir de la gare SNCF de Chartres. Elle remporte un réel succès avec une fréquentation de plus de 5 000 voyages par mois.
- Prolongation à titre expérimental du nouveau service gratuit « La Navette» », opérationnel depuis début 2008, permettant de desservir le centre ville de Chartres à l'aide d'un minibus. Ce service est financé par la Ville de Chartres. Le parcours du minibus a été modifié en fin d'année pour tenir compte des attentes des commerçants du centre ville et passe désormais par la rue Noël Ballay (sauf le samedi).
- Modification de services scolaires sur le Coudray, Champhol et Chartres à la rentrée de septembre.
- Commande de 7 nouveaux bus pour le réseau urbain.
- Mise en place de 7 nouveaux poteaux d'arrêt et d'un nouvel abri voyageurs.
- Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une refonte du système billettique du réseau, qui doit intervenir en 2011.
- Suite à la modification de la carte scolaire, création de la nouvelle ligne D04 entre Clévilliers et le collège Soutine à Saint-Prest, à compter de la rentrée scolaire de septembre (près de 30 jeunes utilisent ce nouveau service).

CERTIFICATION « NF SERVICES »

Une troisième ligne exploitée par la société Transports d'Eure-et-Loir a été certifiée dans le cadre de la normalisation « NF Services » durant l'année 2009 : il s'agit de la ligne 159 entre Sandarville et Chartres, desservant Fontenay-sur-Eure. Cette ligne est exploitée en partenariat avec la société Rapides du Val de Loire. Rappelons qu'en 2008, la certification NF Services a concerné la ligne D16 desservant Nogent-le-Phaye, le collège Victor Hugo, le collège M. Régnier et le Lycée Fulbert, et qu'en 2007, elle a concerné la ligne 157 de Meslay-le-Vidame à Chartres.
La marque « NF » est une marque collective de certification. Elle garantit la qualité et la sécurité des produits et services certifiés. La marque NF garantit non seulement la conformité aux normes en vigueur, mais aussi à des critères de qualité supplémentaires correspondant aux besoins des consommateurs.

AMÉNAGEMENTS DU DÉPÔT FILIBUS

Des travaux importants ont été réalisés sur le parking du dépôt Filibus :

- réaménagement des terre-pleins centraux,
- remplacement des bornes d'alimentation en fluides des véhicules,
- renouvellement de l'éclairage,
- renouvellement d'une partie du réseau des eaux pluviales,
- réfection d'une partie des enrobés,
- extension du parking du dépôt.

Ces travaux permettent d'améliorer les conditions d'exploitation et de sécurité pour l'ensemble du personnel intervenant sur le parking (conducteurs, agents de maintenance, agent de nettoyage des bus...).

ENQUÊTE AUPRÈS DES USAGERS ET SENSIBILISATION DES ENFANTS

En mars et avril 2009, une enquête sur les origines, destinations et mobilité des titres de transport a été menée auprès des usagers de l'ensemble des lignes urbaines. Elle permet de mieux connaître les usagers du bus dans l'agglomération chartraine.
Par ailleurs, des actions de sensibilisation à la sécurité dans les transports en commun ont été menées par le personnel de FILIBUS dans les classes de CM2 de 16 écoles de l'agglo.

9

Le Plan Vert et la Preservation de l'Environnement

Depuis 2003, Chartres métropole a déjà réalisé 10 kilomètres de pistes cyclables et piétonnes le long de l'Eure. Ce « Plan Vert », qui fait l'unanimité auprès de ses nombreux utilisateurs, s'accompagne d'actions de préservation des espaces naturels et d'entretien de l'Eure.

PRAIRIE DE LUISANT / PISTES DU COUDRAY : LA BOUCLE EST BOUCLÉE

La prairie de Luisant a été ouverte au public en 2005 avec la création d'une promenade accessible aux piétons et aux cyclistes. En 2008, un nouveau chantier a été lancé par Chartres métropole afin de prolonger le parcours traversant la Prairie vers les étangs de Luisant et de rejoindre les pistes cyclables de la rue du Moulin Lecomte au Coudray (RD 105). Les aménagements ont débuté à l'automne 2008, période la plus propice pour intervenir dans la prairie, et se sont terminés au printemps 2009. Ce nouveau cheminement, d'une longueur de 850 mètres, est traité en calcaire, sans éclairage, afin de respecter au mieux la faune et la flore de ce « poumon vert » classé Natura 2000. Deux passerelles ont été réalisées, une au dessus de l'Eure, prise en charge par le Conseil Général, et une au-dessus d'un bras de l'Eure financée par Chartres Métropole.
80 arbres et 600 arbustes ont été plantés.
Ce nouveau parcours a été inauguré le 1er juillet 2009.

Liaison Prairie de Luisant / pistes du Coudray

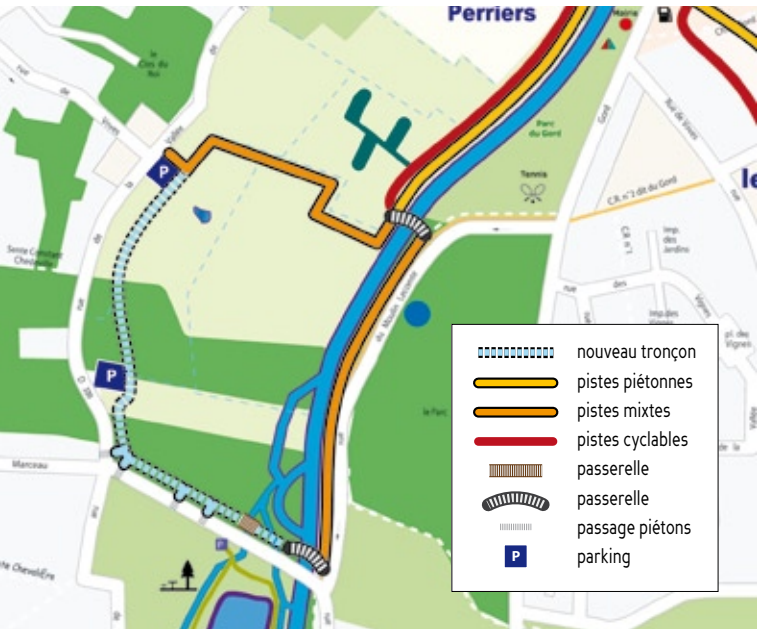

LIAISON ALIGRE / FONTAINE BOUILLANT : UN NOUVEAU CHANTIER LANCÉ

En octobre 2009, un nouveau chantier important a été lancé dans le cadre du Plan Vert : la liaison entre la promenade de la fondation d'Aligre, à Lèves (réalisée par Chartres métropole en 2007), et la piste de Fontaine Bouillant, à Champhol (aménagée par l'agglomération en 2005).
Cette liaison d'environ 400 mètres nécessite pour la traversée de l'Eure la pose d'une passerelle de 30 mètres de long. Côté étangs de Lèves, dans la poursuite de la prome-

nade de la Fondation d'Aligre, une piste cyclable et un cheminement piéton seront créés, puis de l'autre côté de la passerelle, un cheminement mixte permettra de rejoindre la piste de Fontaine Bouillant.
Fin des travaux : février 2010.

Promenade Fondation d'Aligre / Fontaine Bouillant

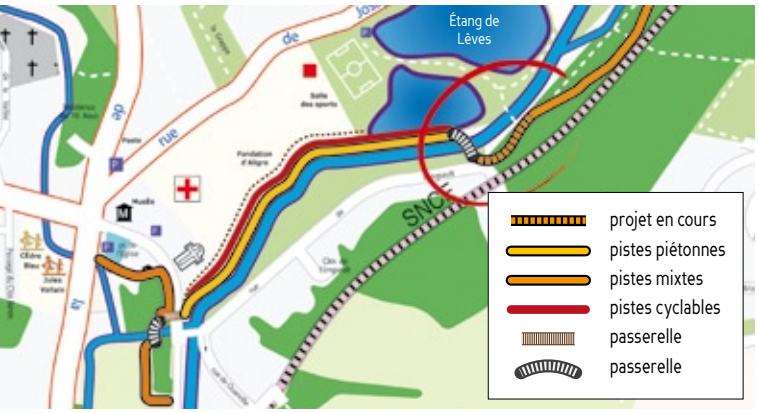

Les acquisitions se poursuivent

En 2009, Chartres métropole a poursuivi sa politique d'acquisition de terrains. Réserver ces espaces permet de préparer les futurs aménagements à réaliser dans le cadre du Plan Vert.
Ainsi, les acquisitions de bandes de jardins se sont poursuivies rue des Perriers, à Chartres, et rue de la vallée de l'Eure, à Luisant. Les espaces libérés permettront la création ultérieure d'un cheminement.

Entre le quartier des Comtesses à Chartres et la rue du Maréchal Leclerc à Lucé, des démarches sont en cours auprès de la SNCF pour obtenir une bande de terrain en haut de talus de la ligne SNCF, ce qui permettrait de relier le chemin de « Banlieue 89 » à Lucé et le quartier des Comtesses à Chartres.

L'entretien de la rivière

Faucardage raisonné

Le cours de l'Eure dans la traversée de l'agglomération chartraine, et notamment dans le secteur de la basse ville, est très exposé au développement important de l'Elodée du Canada et du Rubanier dès les premières chaleurs. La prolifération de ces plantes invasives provoque une asphyxie et une détérioration de la qualité du milieu.
En 2009, afin de limiter l'impact sur le milieu naturel et de préserver la faune piscicole et les invertébrés, Chartres métropole a procédé à deux campagnes de faucardage, uniquement en chenal central et sur les secteurs amont et basse ville.
L'objectif de ce faucardage restreint était de créer une veine

de courant afin de limiter l'accumulation de débris flottants dans les herbiers.

GESTION DES VANNAGES

Depuis 2008, Chartres métropole s'attache à redonner une dynamique fluviale à l'Eure, en privilégiant l'ouverture des vannes dès que le niveau d'eau le permet.
Cette dynamique passe notamment par l'ouverture continue de vannages comme celui du Moulin de Lèves et celui des Petites Filles Dieu à Chartres, respectivement ouverts depuis l'hiver 2007 et le printemps 2009. De nombreux contacts ont eu lieu en 2009 avec l'Agence de l'Eau et la CATER (Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières) du Conseil Général, intéressés par ces « expérimentations » dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. La DCE fixe en effet comme objectif l'atteinte du bon état écologique en 2015 (sans report de délai) sur le tronçon de l'Eure dans la traversée de l'agglomération chartraine.

LA PRÉSERVATION EN DOUCEUR DES ESPACES VERTS

A l'échelle de l'agglomération, la régie de Chartres métropole (10 agents) entretient 90 hectares d'espaces verts, et l'entretien des 53 hectares de l'aérodrome est confié à une entreprise.
Une gestion plus raisonnée et plus douce des espaces verts a été mise en place progressivement ces dernières années :

- réduction par 3 des produits phytosanitaires depuis 2003 (malgré le doublement des surfaces à entretenir),
- fauche tardive des prairies (protection de la faune et de la flore),
- diminution des zones de tontes ou de débroussaillage systématique (bords de rivière, fossés, prairies),
- limitation du fleurissement annuel (pas d'arrosage, pas d'engrais...),
- maintien de berges de rivière par technique végétale,
- broyage de branches et utilisation en paillage.

En 2009, un partenariat a été établi entre Chartres métropole et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la région Centre pour la gestion de la Prairie de Luisant, classée Natura 2000.

10

LES GRANDS ÉQUIPEMENTS : L'AERODROME

Chartres métropole a désormais en charge deux grands équipements : l'aérodrome et le complexe aquatique et patinoire (ouvert en septembre 2009, voir par ailleurs).

Propriétaire et gestionnaire de l'aérodrome depuis 2007, Chartres métropole s'attache à réduire les nuisances sonores générés par l'équipement, en aidant notamment financièrement les clubs à se dotant d'équipements spécifiques : silencieux pour les avions, treuil de lancement des planeurs... Tout en étudiant la possibilité de délocaliser l'équipement.

SILENCIEUX, ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE : LE TREUIL FAIT SES PREUVES !

2009 a été la 1ère année complète d'utilisation du treuil de propulsion des planeurs par les usagers du Centre de Vol à Voile de Chartres (CVVC). Chartres métropole a largement contribué au financement de cet équipement en 2008 (100 000 euros sur un investissement global de 168 000 euros), et a réalisé des travaux d'adaptation pour son bon fonctionnement : extension de la piste en herbe, réalisation de plateformes d'accueil du camion treuil aux extrémités de piste et d'un chemin d'accès...

Avec l'arrivée du treuil, les décollages de planeurs par avion ont pratiquement disparu, ne représentant plus que 4% des vols. Le CVVC a d'ailleurs revendu l'un de ses deux avions remorqueurs en 2009. Conséquence : les nuisances sonores ont fortement diminué.

Au total, 3 600 vols ont été effectués avec décollage au treuil, soit une progression du nombre de vols de + 56 % par rapport aux années précédentes.

Grâce à une diminution de consommation de carburant (dans un rapport de 14 pour 1) par rapport à l'avion remorqueur, le treuil permet une économie d'énergie très nette. Les économies réalisées en terme de consommation en fuel par le treuil comparé à l'avion remorqueur divisent par 4 le coût de lancement d'un planeur. Cela permet au CVVC, conformément aux souhaits de Chartres métropole, de proposer de nombreuses formules de découverte du vol à voile, accessibles au plus grand nombre (vols de découverte, stages de découverte de 2 jours, stages d'initiation au pilotage de 6 jours...).

Parallèlement, toujours grâce à l'acquisition du treuil, le Centre de Vol à Voile s'est engagé dans des actions originales visant à développer l'accessibilité de la pratique du vol à voile en direction des jeunes de l'agglomération avec par exemple l'organisation en 2009 d'ateliers scientifiques ou l'intervention dans les lycées Marceau, Fulbert et Jehan de Beauce sur les métiers de l'aéronautique.

LA DÉLOCALISATION À L'ÉTUDE

Le débat sur la délocalisation de l'aérodrome s'est poursuivi en 2009. Un travail de recherche de sites potentiels a été réalisé à partir d'un cahier des charges définissant les besoins des clubs et les exigences de Chartres métropole. Une analyse technique des sites retenus par le groupe de travail « délocalisation de l'aérodrome », regroupant élus, clubs utilisateurs de l'aérodrome et représentant de l'aviation civile a été mandatée à la Direction Régionale de l'Aviation Civile.

En attendant une éventuelle délocalisation, l'aviation civile a également été saisie par Chartres métropole en vue d'interdire les activités d'entrainement aux avions extérieurs les week-ends et jours fériés, espérant ainsi contribuer à réduire les nuisances générées par les avions non basés à Chartres.

11

LA POLITIQUE DE LA VILLE

La Direction de la Politique de la Ville de Chartres métropole traite plusieurs problématiques : le Contrat Opérationnel de Sécurité, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les affaires sociales, les gens du voyage. Les actions sont privilégiées en matière de prévention de la délinquance, de formation, de lutte contre l'illettrisme, d'insertion professionnelle et de santé.

Ces actions s'adressent au plus grand nombre d'habitants, et font l'objet d'une évaluation permanente en vue d'éventuelles réorientations.

LE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS)

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale définit un projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers de l'agglomération en difficulté. Il intègre et met en cohérence l'ensemble des dispositifs existant sur le territoire et concourt aux objectifs prioritaires fixés, quelle que soit l'échelle d'intervention : rénovation urbaine, programme local de l'habitat, réussite éducative, accompagnement à la scolarité, ville vie vacances...

Arrivant à échéance à la fin de l'année 2009, le CUCS a été prorogé d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2010. L'objectif est de permettre l'élaboration du prochain contrat sur la base d'une géographie prioritaire révisée.

CUCS : LES ACTIONS FINANCÉES PAR CHARTRES MÉTROPOLE EN 2009

Santé et solidarité	26 313 €
Développement économique et accès à l'emploi	18 800 €
Citoyenneté et prévention de la délinquance	35 900 €
Jobs d'été	55 834 €

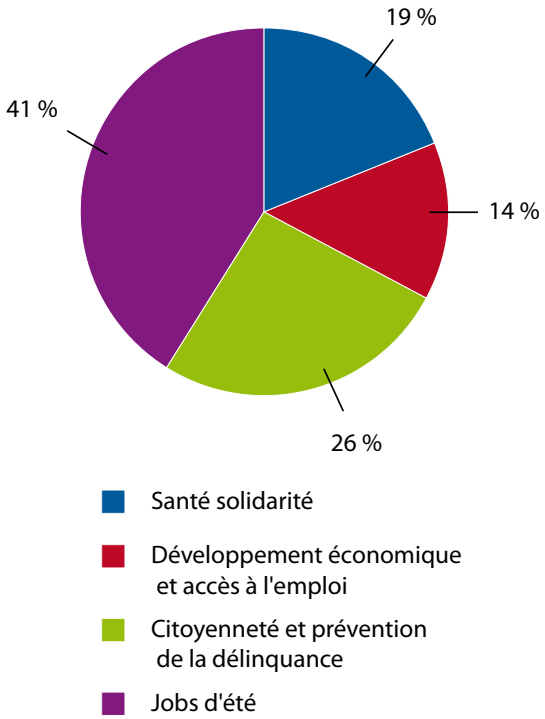

CUCS : ZOOM SUR DEUX ACTIONS « SANTÉ » MENÉES EN 2009

Deux actions relatives à la santé ont été mises en place en 2009 :

« Campagne de prévention risque alcool » : en partenariat avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération et l'ensemble des acteurs locaux, Chartres métropole et « Entreprise et Prévention » ont lancé au dernier trimestre 2009 une opération de prévention des risques liés à la consommation d'alcool en milieu étudiant. L'opération s'est notamment déroulée les 20 et 21 octobre 2009 à l'Antenne Scientifique de Chartres, à l'IUT

et sur le Campus de la Chambre de Commerce et de l'Industrie. Des stands d'animation et d'information ont été mis en place afin de donner aux étudiants des repères simples concernant la consommation de boissons alcoolisées et de les sensibiliser aux risques d'une consommation excessive. Des séances de théâtre interactif ont également été organisées dans les établissements d'enseignement partenaires de l'opération. L'opération sera relayée grâce à un affichage permanent et à la mise à disposition de dépliants d'information dans des points relais installés dans chaque établissement et dans la résidence du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS).

« Alimentation équilibrée et petits budgets » : en partenariat avec le Comité d'éducation pour la santé d'Eure-et-Loir (CESEL), mise en place d'ateliers de sensibilisation à la nutrition pour un public en situation de précarité des communes de Chartres, Lucé et Mainvilliers.

Le Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD)

Le Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD) réunit Chartres métropole, l'Etat, la Justice et l'Education nationale.
Lors du comité restreint du CISPD du 19 février 2009, il a été décidé la mise en place des commissions thématiques suivantes :

- **« Transports Urbains »** : cette commission sera réunie, le cas échéant, sous forme de cellule de crise.
- **« Justice »** : M. Malet, vice-président de Chartres métropole délégué à la politique de la ville, préside cette commission qui intègre le comité de pilotage du Point d'Accès au Droit et de la prévention de la récidive.
- **« Sécurisation de l'environnement des Etablissements Scolaires »** : pilotée par l'Education Nationale.
- **« Sécurisation de l'habitat en lien avec les bailleurs »** : présidée par M^me^ Elisabeth Fromont, vice-présidente de Chartres métropole déléguée à l'habitat.
- **« Gens du Voyage »** : présidée par M^me^ Elisabeth Fromont.
- **« Lutte contre les conduites addictives »** : pilotée par le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

CISPD : le succès du Point d'Accès au Droit

Ouvert en 2004, le Point d'Accès au Droit (PAD) est le fruit d'un partenariat associant les chefs de juridiction (Présidente du Tribunal de Grande Instance et Procureur de la République), Chartres métropole, le Barreau de Chartres, les Chambres Départementales des Notaires et des Huissiers et l'association d'Aide aux Victimes d'Infractions d'Eure et Loir (AVIEL).
Situé rue du Docteur Gibert à Chartres, en plein centre de l'agglomération, à égale distance des différents quartiers, le PAD offre un ensemble de prestations gratuites (consultations d'avocats, huissiers, notaires, conciliateurs de justice...). Il a une mission d'accueil, d'aide et d'information. Il aide les habitants de l'agglomération à se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires, leur apporte un soutien matériel, moral et juridique immédiat lorsqu'ils ont été victimes d'infractions.

6 641 personnes ont été reçues en 2009 dont :

Accueil : Information - Orientation – Secrétariat	Aide aux victimes	Consultations Avocat/ huissier/ notaires	Médiations	Conciliations	Ecrivain public
2 761	382	2 331	772	315	80

LES GENS DU VOYAGE

Deux terrains d'accueil des gens du voyage sont accessibles dans l'agglomération, à Lucé (30 emplacements, ouvert depuis 1995) et à Mainvilliers (12 emplacements, ouvert depuis 2006). La gestion est assurée directement par Chartres métropole : le personnel d'accueil, en liaison avec le service Politique de la Ville, maintient une présence de proximité régulière et assure, le cas échéant, des actions de médiation qui ont permis jusqu'ici de résoudre, non sans difficulté, la plupart des problèmes de comportement tenant le plus souvent au non respect des règles élémentaires du règlement intérieur.

Terrain de LUCÉ : Fréquentation moyenne par mois

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
28	27	26	16	10	6	2	12	16	30	30	29

Terrain de MAINVILLIERS : Fréquentation moyenne par mois

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
11	12	12	12	9	9	6	9	12	12	12	12

A noter que quatre grands rassemblements ont été organisés au cours de l'année 2009.

LES AFFAIRES SOCIALES

Répartition des subventions versées par Chartres métropole en 2009 au titre des actions sociales :

Mission Avenir Jeunes	75 000 €
Mission Avenir jeunes - Subvention exceptionnelle	34 000 €
Fonds d'Aide aux Jeunes	22 868 €
Fonds Solidarité Logement	39 105 €
TOTAL	**170 973 €**

12 LA COMMUNICATION

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Le magazine d'information de Chartres métropole « Votre agglomération »

Le magazine trimestriel d'information de Chartres métropole « Votre agglomération », imprimé à 49 000 exemplaires, est distribué chez tous les habitants des sept communes de l'agglomération, ainsi qu'aux entreprises, aux institutionnels et aux élus (conseillers communautaires, élus du bassin chartrain, maires du département, etc.). Il est également disponible dans les différents points d'accueil du public de l'agglomération (mairies, médiathèques, office de tourisme, complexe aquatique, Point d'Accès au Droit...).

Le magazine vise à la fois à expliquer les missions et les politiques mises en œuvre par Chartres métropole, et à développer un sentiment d'appartenance à un même territoire.

Les supports d'information thématiques

En 2009, plusieurs supports thématiques (dépliants, flyers, panneaux, etc.) ont été édités. Quelques exemples :

- **ODYSSEE :** supports inauguration, portes ouvertes, championnats de France.
- **Transports Urbains :** affiche d'information « Carte Jeunes ».
- **Développement durable :** kakémonos Artisanales.
- **Déchets :** guide du tri des emballages, autocollant « Refus de collecte ».
- **Plan vert :** plan vert / plan des pistes cyclables.
- **Institutionnel :** rapport d'activités 2008

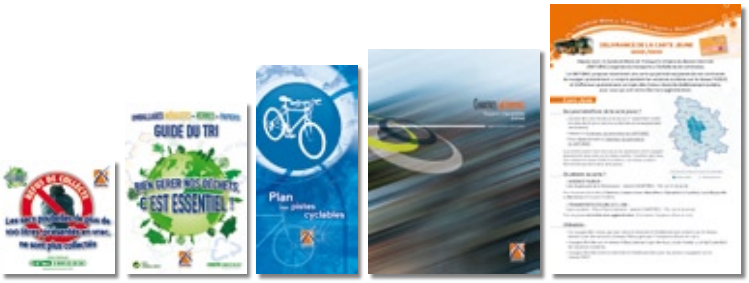

Le site Internet de Chartres métropole

Le site Internet de Chartres métropole (www.chartres-metropole.com) permet notamment d'accéder à des infos pratiques sur les services à la population (jours de ramassage des déchets, etc.) et actualités concernant les domaines de compétences de Chartres métropole.

Il donne également accès à deux mini-sites, l'un consacré au complexe aquatique (vidéo 3D du projet, webcam permettant de suivre le chantier en direct, actus, photos...), l'autre au projet de nouvelle station d'épuration.

De nombreuses infos économiques sont également disponibles sur le site (locaux et terrains disponibles, cessions d'entreprises, descriptifs des zones d'activités...).

La rubrique « Publications » permet de télécharger tous les documents édités par Chartres métropole : magazine et lettre d'information, plans des pistes cyclables, rapports d'activités...

Au cours de l'année 2009, le site a reçu en moyenne 16 000 visites chaque mois.

Le site Internet permet également de suivre en direct, puis en différé à tout moment, chacune des réunions du Conseil communautaire de Chartres métropole et des comités thématiques (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation, Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain, Syndicat Mixte du Jardin d'Entreprises, Syndicat Mixte des Pôles Ouest).

En 2009, les vidéos des réunions de Chartres métropole et des différents syndicats ont enregistré (live et différés confondus) 5 073 visiteurs.

COMMUNICATION ÉCONOMIQUE

La lettre

4 parutions à 6000 exemplaires diffusés sur le territoire du Scot et auprès des entreprises de plus de 20 salariés sur le reste du département. Afin de disposer d'un support plus dynamique, la maquette de « La lettre » a été revisitée en 2009, pour un plus grand confort de lecture.

Le répertoire des parcs d'activités

Le relevé régulier sur le terrain des changements d'entreprises a permis d'améliorer en 2009 une base de données des entreprises implantées sur chaque zone d'activités, leur localisation, et les données basiques les concernant (activités, coordonnées, effectif). En partenariat étroit avec le service du Système d'Information Géographique (SIG), ce travail aboutira début 2010 à la création d'un nouveau répertoire des entreprises, un outil incontournable des relations entre agglomération et entreprises souhaitant se développer ou s'implanter. Ce répertoire s'étoffera également des entreprises situées sur les autres parcs d'activités du ScoT.

Plaquette de commercialisation du CM 101, au Coudray

Afin d'accompagner le travail de prospection dédiée au pôle du CM101, une plaquette a été réalisée et diffusée aux entreprises en rapport avec des activités de création.

Dossier de propositions d'implantation

Dossier de primo-réponse personnalisé (argumentaire de présentation synthétique de l'agglomération : situation, potentiel et environnement économique, possibilités d'implantation, ressources et services, offre immobilière, offre foncière, accompagnement et aides possibles).

Afin de proposer très rapidement lors des contacts engagés avec de nouvelles entreprises, des présentations efficaces du territoire, un dossier de présentation modulable a été composé, permettant d'orienter le support en fonction du secteur d'activité concerné.

RELATIONS PRESSE

Tout au long de l'année, des conférences de presse, visites de chantier, visites d'entreprises et rendez-vous sur le terrain sont organisés à l'initiative de Chartres métropole, ou en réponse à des sollicitations des médias locaux et nationaux.

En support, des communiqués et dossiers de presse sont édités à destination des journalistes.

INFORMATION INTERNE

Outre la traditionnelle cérémonie des vœux au personnel, moment convivial d'échange entre les agents et les élus, les agents de Chartres métropole ont été invités à une soirée privée à la patinoire de l'Odyssée le 8 octobre 2009. L'occasion pour le Président Jean-Pierre Gorges de remercier les services ayant participé depuis de longs mois à la réalisation du complexe, et de parler de l'actualité et des projets de la collectivité.

13

Organigramme de Chartres métropole

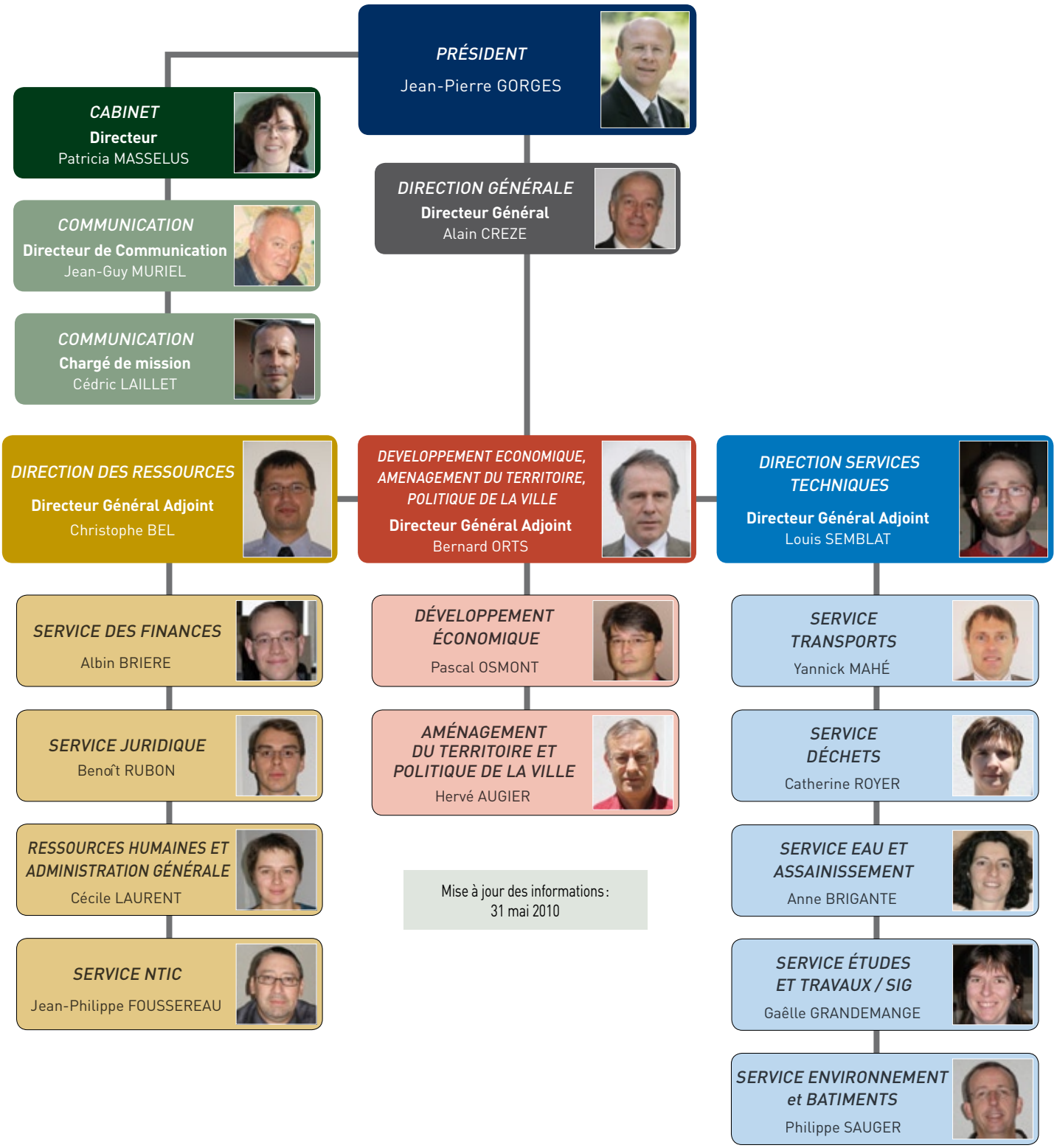

Mise à jour des informations :
31 mai 2010

LES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs de Chartres métropole ont peu évolué en 2009. En termes d'organisation des services, deux modifications sont à noter : le rattachement de la Politique de la Ville à la Direction du Développement Economique et de l'Aménagement du Territoire, et le rattachement du Système d'Information Géographique au Service Etudes et Travaux.

La répartition des agents est la suivante :

	au 31 décembre 2009
Direction générale des services	**10**
Directeur général	1
Directeurs généraux adjoints	3
Directeur de Cabinet	1
Secrétariat de Direction	2
Secrétariat général	1
Communication	2
Direction des ressources	**29**
Service finances	7
Service des ressources humaines	4
Service administration générale/achats/courrier/standard	10
Service affaires juridiques/marchés publics/documentation	6
NTIC/Informatique/Télécommunications	2
Direction des services techniques	**110**
Service eau et assainissement	10
Service des transports	3
Service des déchets	65
Service Etudes et travaux / SIG	12
Service bâtiments	4
Service environnement	13
Secrétariat des services techniques	3
Direction du développement économique et de l'aménagement	**15**
Développement économique et aménagement du territoire	9
Politique de la ville	6
Ecole de droit (dont 9 vacataires)	10
Total	**174**

FORMATION

Le Plan Pluriannuel de Formation de Chartres métropole prévoyait en 2009 des formations « classiques » liées aux évolutions des missions, mais également des formations obligatoires (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins Spéciaux, habilitations, etc.) et des parcours plus spécifiques, avec notamment une formation sur la voierie mise en place en interne. Le cahier des charges a été établi par le responsable du service Etudes et Travaux, en concertation avec les autres services techniques. Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) a assuré sa mise en œuvre.

Au total, pour 2009, les coûts de formation (cotisations CNFPT, frais de déplacement et versements à des organismes de formation) se sont élevés à 61 452 € .

HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Un audit, ayant pour objectif l'amélioration des conditions de travail et de la performance du service de collecte des déchets a été conduit par Dexia Sofcap. La mission de conseil a porté sur l'organisation du service, fortement induite par l'absentéisme (report et modification des tournées). Trois dimensions clés et interdépendantes ont été prises en

considération : la capacité du service à gérer les imprévus (absences, événements climatiques ponctuels), la qualité du service rendu aux usagers et les conditions de travail. La démarche a été menée avec la participation des agents. Des pistes d'amélioration des conditions de travail sont envisagées pour 2010.

Des formations incendies avec des mises en situation ont été proposées à tous les agents du siège de Chartres métropole.

Etudes et travaux

Le service Etudes et Travaux de Chartres métropole est amené à mettre ses compétences au service des nombreux domaines d'intervention de la collectivité.
Ainsi, en 2009, ce service a piloté les opérations suivantes :

- **Eau et assainissement :** étude préalable et pose de 5 135 mètres linéaires de réseau d'eau potable, de 2 765 mètres linéaires de réseau d'eaux usées, de 1 570 mètres linéaires de réseau d'eaux pluviales ; travaux de restauration d'un exutoire d'eaux pluviales à Lèves.
- **Voirie :** travaux de VRD et d'éclairage public rue du Médecin Général-Beyne, à Chartres ; travaux de voirie et de réseaux du parc d'activité tertiaire du Coudray.
- **Déchets :** étude et pose de 114 conteneurs enterrés ; étude et dépôt du dossier de cessation d'activité du Centre d'enfouissement technique de Lucé.
- **Transports urbains :** travaux de VRD et d'éclairage public du parking Filibus.
- **Plan Vert :** étude et réalisation de cheminements et pose d'une passerelle à Luisant.
- **SIG :** depuis décembre 2008, le service du Système d'Information Géographique (SIG) est intégré au service Etudes et Travaux.

Les affaires juridiques, les marchés, les assurances

Les missions du Service des Affaires Juridiques et Marchés Publics sont les suivantes : le contentieux ; les études et le conseil ; le suivi de l'organisation institutionnelle de la collectivité ; la veille et l'information juridique.
Des missions nouvelles se sont développées ces dernières années : le pilotage de dossiers à forte technicité juridique ; la prise de domaines de compétences propres : les assurances et la gestion foncière ; la gestion de la mise en œuvre des transferts de compétence au sein de la collectivité.
Les procédures d'achats publics, la documentation et les assurances sont rattachés au Service.

Marchés publics conclus en 2009 :
Marches Chartres métropole : 100
Marches SMTUBAC : 5
Marche SMJE : 1
Marche SMEP : 1
Marchés SMPO : 7

Actes passés en 2009 :
Acquisitions foncières : 10
Cessions foncières : 9
Servitudes : 3

Délégations de services publics passées en 2009 : 2

L'administration générale

Le service de l'administration générale a en charge les achats de fournitures et de matériel, la gestion du courrier, l'accueil et le standard téléphonique, l'entretien des locaux, la reprographie, la gestion d'un pool de véhicules de service, du self, ainsi que les achats alimentaires ou de traiteur, mais également des prestations logistiques variées.
En 2009, dans le cadre de ses missions, le service de l'ad-

ministration générale a cherché à optimiser le coût de certaines prestations qui étaient externalisées et qui ont été traitées en interne. C'est le cas, par exemple, de la production des cartes de visite, dont le prix a été divisé par 5. De la même manière, la prestation de service lors de certaines manifestations a été assurée par des agents du service. Ce qui a permis de réduire fortement la dépense (exemple : les petits-déjeuners « visites d'entreprises »). On peut noter aussi qu'en 2009 la qualité du service a sensiblement progressé. Le traitement administratif a été affiné, en particulier la gestion de la facturation. Si l'on compare avec l'année 2007, où le nombre de factures qui dépassaient huit jours de traitement variait entre 30 et 80, on observe pour l'année 2009 une variation entre 0 et 18.

NTIC
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Le service NTIC de Chartres métropole assure la mise en place et l'administration des systèmes et réseaux informatiques nécessaires à l'activité de la collectivité. Il assure également le support de l'informatique technique et administrative et contribue aux projets en apportant une expertise dans le domaine des nouvelles technologies.

Principales actions menées en 2009 :

- Renforcement de la politique de sécurité du réseau.
- Changement du cœur de réseau.
- Mise en place d'un filtreur d'URL.
- Mise en place d'un filtreur protocolaire.
- Mise en exploitation de la dématérialisation des actes transmis au contrôle de l'égalité.
- Mise en place de la dématérialisation des pièces comptables.
- Acquisition d'un progiciel de données fiscales.
- Renouvellement du parc micro-informatique.
- Réfection de la salle informatique (mise en place de 2 baies dédiées cœur de réseau et serveurs).
- Formations en interne.
- Développement des accès « bureau à distance ».
- Rédaction d'une charte d'utilisation de l'Internet et de la bureautique.

Entretien des Batiments et des Véhicules

Bâtiments

Les services de Chartres métropole entretiennent chaque année une vingtaine de bâtiments à caractère administratif ou technique dont la collectivité est propriétaire ou locataire (siège communautaire, Maison des Entreprises, garage à bennes, terrains des gens du voyage, Point d'accès au droit, etc.).

Le service peut également intervenir sur des bâtiments liés à l'eau et l'assainissement et aux transports urbains, en qualité de maître d'œuvre pour les services gestionnaires.

Véhicules

Le parc automobile est entretenu en régie à l'atelier mécanique au siège de Chartres métropole. Cela représente 33 voitures, 5 camions et fourgons, et une cinquantaine d'engins et matériels pour les espaces verts (tractopelle, tracteurs, tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, bateau faucardeur...).

14

FINANCES : LES CHIFFRES CLÉS 2009

Note: les informations contenues dans ce chapitre sont extraites du Rapport Financier 2009 de Chartres métropole, support de présentation du Compte Administratif détaillant la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2009.

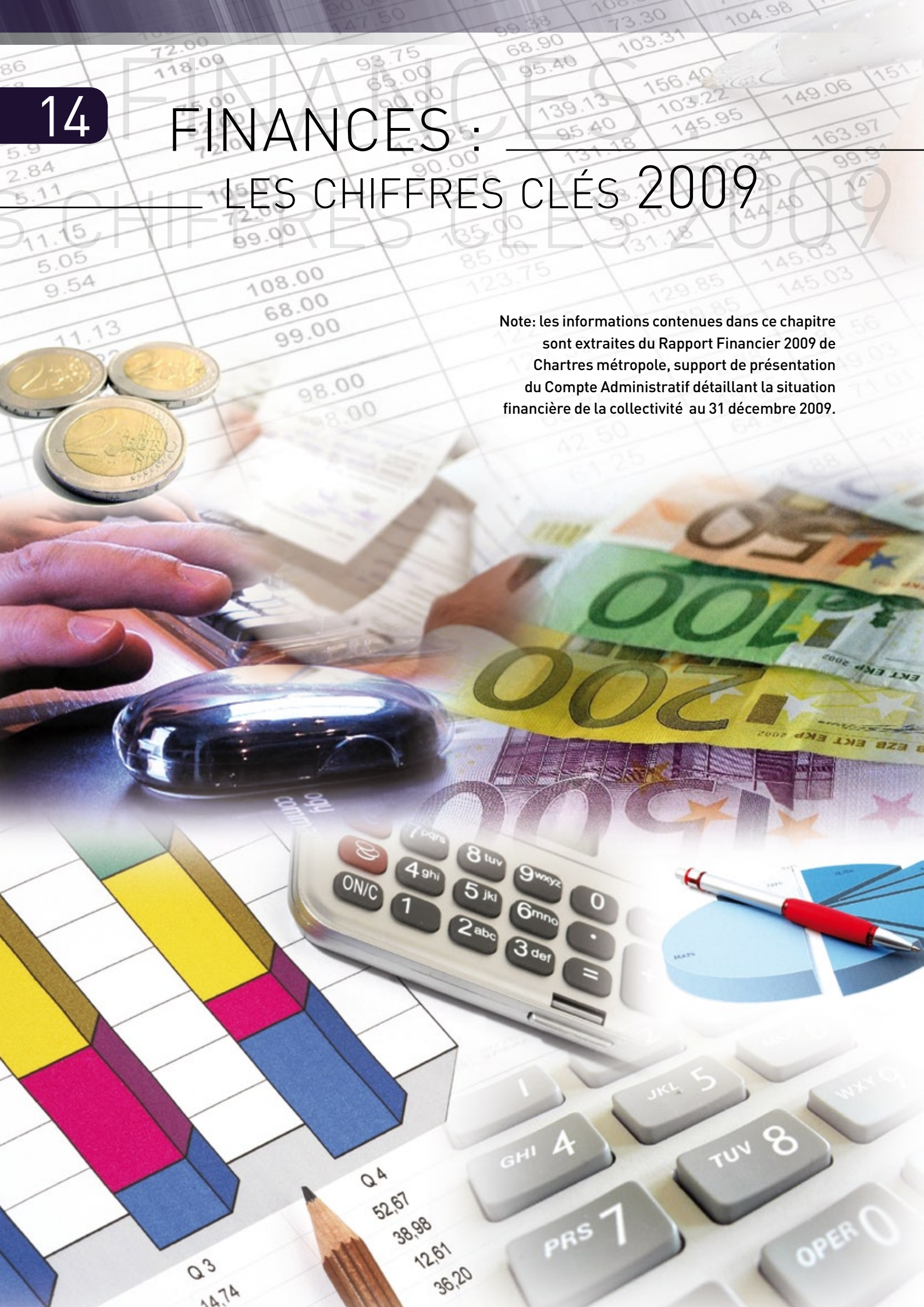

LES RÉSULTATS 2009 ET LA RÉPARTITION DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2009

LES RÉSULTATS 2009

En 2009, Chartres Métropole a réalisé 178 168 K€ de recettes et 176 339 K€ de dépenses.
Les recettes sont réparties pour 69 127 K€ en fonctionnement et pour 109 041 K€ en investissement.
Les dépenses sont de 61 077 K€ pour la section de fonctionnement et de 115 262 K€ pour la section investissement.

Le résultat consolidé de l'exercice 2009 s'élève à 1 829 K€.
Ce résultat global est constitué d'un excédent de fonctionnement de 8 050 K€ et d'un solde négatif d'investissement de - 6 221 K€. Après prise en compte des reports de crédits, le **résultat global 2009 s'élève à 2 224 K€.**

Résultats comptables 2009 (totalité des dépenses et des recettes) en euros

	Principal	Aérodrome	Complexe	Déchets	Eau potable	Eaux usées	ZA Claude Bernard	Total
Recettes de fonctionnement	49 074 147	128 999	3 417 401	10 963 720	2 428 359	3 049 973	64 330	**69 126 928**
Recettes d'investissement	33 297 462	42 518	68 610 118	1 197 690	1 913 906	3 979 843	0	**109 041 536**
Total recettes	**82 371 609**	**171 517**	**72 027 518**	**12 161 409**	**4 342 264**	**7 029 816**	**64 330**	**178 168 464**
Dépenses de fonctionnement	45 263 931	61 435	2 248 924	9 796 442	1 765 214	1 876 451	64 330	**61 076 727**
Dépenses d'investissement	36 861 136	51 757	68 529 360	2 054 487	2 570 483	5 131 004	64 313	**115 262 541**
Total dépenses	**82 125 066**	**113 192**	**70 778 284**	**11 850 930**	**4 335 697**	**7 007 455**	**128 644**	**176 339 268**
Résultats	**246 543**	**58 325**	**1 249 234**	**310 480**	**6 567**	**22 361**	**-64 313**	**1 829 196**
Résultats et soldes d'exécution en euros								
Résultat de fonctionnement	3 810 216	67 564	1 168 477	1 167 278	663 144	1 173 522	0	8 050 200
Solde d'exécution avant reports	-3 563 673	-9 238	80 757	-856 798	-656 577	-1 151 161	-64 313	-6 221 004
Solde d'exécution après reports	-2 842 471	-12 635	-1 039 741	-384 337	-561 462	-986 447	687	-5 826 406
Résultat global	**246 543**	**58 325**	**1 249 234**	**310 480**	**6 567**	**22 361**	**-64 313**	**1 829 196**
Résultat global après reports	967 745	54 928	128 736	782 941	101 682	187 075	687	2 223 794

L'exécution budgétaire 2009 par budget

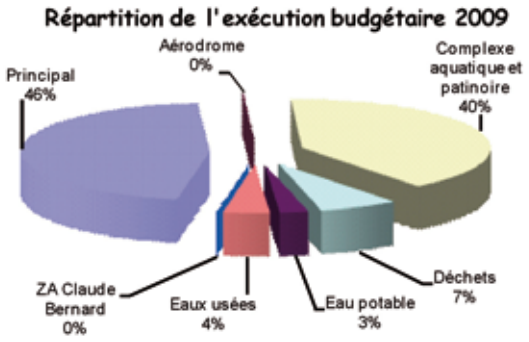

Présentation consolidée des dépenses et recettes réelles de l'exercice 2009

La prise en compte des dépenses et des recettes réelles (hors opérations d'ordre) permet une véritable analyse de l'activité.
En 2009, les recettes réelles de Chartres Métropole se sont élevées à 138 344 K€ dont 65 132 K€ en fonctionnement et 73 212 K€ en investissement. Les dépenses réelles d'un montant total de 137 749 K€ se répartissent entre 56 422 K€ au titre du fonctionnement et 81 327 K€ au titre de l'investissement.

L'intégration des résultats de l'exercice 2008 aux recettes et dépenses réelles de l'exercice 2009 fait ressortir un résultat global de 1 829 K€.

Dépenses et recettes réelles 2009 en euros

	Principal	Aérodrome	Complexe	Déchets	Eau potable	Eaux usées	ZA Claude Bernard	Total
Recettes de fonctionnement	45 670 411	90 999	3 417 401	10 758 720	2 286 359	2 907 973	0	65 131 862
Recettes d'investissement	17 662 312	16 446	52 956 959	181 656	601 598	1 792 719	0	73 211 691
Total recettes	63 332 723	107 445	56 374 360	10 940 376	2 887 956	4 700 692	0	138 343 552
Dépenses de fonctionnement	42 855 549	36 726	2 248 924	9 226 218	913 626	1 077 036	64 313	56 422 393
Dépenses d'investissement	23 047 890	50 865	50 764 558	1 609 334	2 110 199	3 744 140	0	81 326 986
Total dépenses	65 903 439	87 591	53 013 482	10 835 552	3 023 825	4 821 176	64 313	137 749 379
Résultats 2008	*2 817 259*	*38 472*	*-2 111 644*	*205 656*	*142 436*	*142 844*	*0*	1 235 023
Résultats	246 543	58 325	1 249 234	310 480	6 567	22 361	-64 313	1 829 196

Il est à préciser que les dépenses et recettes réelles se trouvent globalement majorées de 29 659 K€ dont :
- 10 975 K€ correspondant aux opérations de gestion de la dette (emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie)
- 14 484 K€ d'écritures de transferts relatives au complexe aquatique et patinoire du budget principal au budget annexe des travaux antérieurs à 2008 et du financement correspondant
- 4 199 K€ de FCTVA perçus et remboursés sur le budget annexe complexe aquatique et patinoire

Ces sommes ne sont pas prises en compte dans l'analyse des dépenses et recettes réelles.

Les recettes 2009 de Chartres Métropole

Les recettes réelles (hors opérations de gestion de dette et de trésorerie, écritures de transferts au titre du complexe aquatique et patinoire, subvention d'équilibre aux budgets annexes aérodrome et complexe aquatique) s'élèvent à 105 280 K€ et se répartissent entre 61 543 K€ en fonctionnement et 43 737 K€ en investissement.

Les recettes issues de la **fiscalité (36 343 K€)**, comprennent la Taxe Professionnelle (27 233 K€) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (9 110 K€)
Les **dotations et subventions (16 341 K€)** regroupent les compensations de l'Etat au titre de la Taxe professionnelle (12 248 K€), la dotation globale de fonctionnement (3 071 K€), les aides à la collecte sélective des déchets (613 K€) et la prime Aquex du budget eaux usées (100 K€).
Les **produits des services (5 750 K€)** proviennent essentiellement des surtaxes perçues par la collectivité au titre des

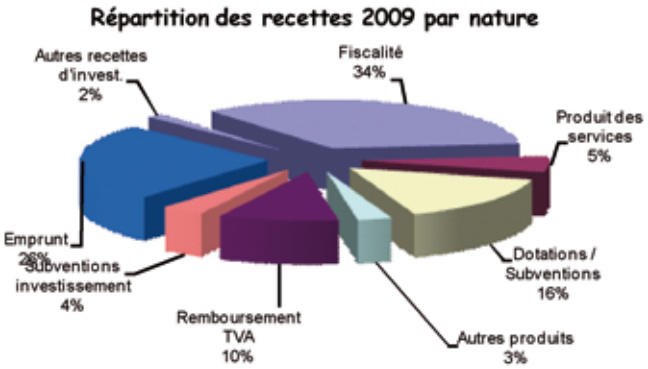

services eau potable et assainissement (5 052 K€), de la redevance spéciale relative aux déchets (297 K€) et de la convention de mise à disposition de moyens conclue avec le Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain (200 K€).
Les **autres produits** d'un montant de **3 109 K€** correspon-

dent principalement à la participation des budgets annexes aux charges de structure (1 304 K€), à des produits exceptionnels (720 K€), au remboursement de contributions versées au SMJE (530 K€), au produit de la valorisation des déchets (209 K€) et à la redevance d'occupation du domaine public Orisane (200 K€).

Les **recettes d'investissement** représentent **43 737 K€**, soit 41,5% des recettes totales et se répartissent entre tous les budgets sauf le budget aménagement ZA Claude Bernard.

LES DÉPENSES 2009 DE CHARTRES MÉTROPOLE

En 2009, les dépenses réelles de Chartres Métropole (hors opérations de gestion de dette et de trésorerie, écritures d'ajustements au titre du complexe aquatique et patinoire, subvention d'équilibre aux budgets annexes aérodrome et complexe aquatique) se sont élevées à 104 686 K€ dont 52 833 K€ en fonctionnement et 51 853 K€ en investissement.

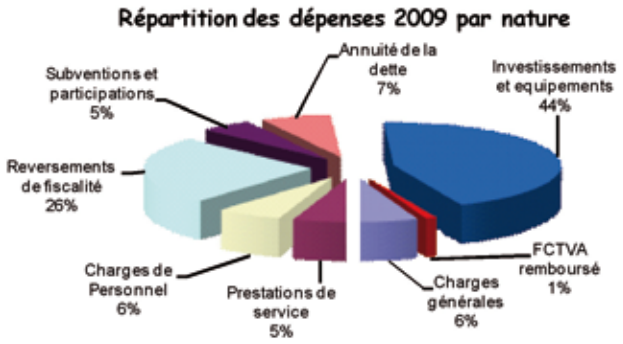

Les reversements de fiscalité constituent le premier poste de dépenses de Chartres Métropole (sur le budget principal). En 2009, ils représentent un montant total de 26 773 K€ et comprennent l'attribution de compensation (18 990 K€), la dotation de solidarité communautaire (7 172 K€) dont l'évolution suit celle du produit de la taxe professionnelle et enfin le reversement de taxe professionnelle au Syndicat Mixte du Jardin d'Entreprises (611 K€).

L'annuité de la dette (7 182 K€) comprend 4 276 K€ de remboursement de capital et 2 906 K€ de charges financières.

Les charges de personnel s'élèvent à 6 678 K€ en 2009.

Les charges générales se chiffrent à 5 359 K€ en 2009.

Les subventions et participations (5 315 K€) sont essentiellement regroupées sur le budget principal (4 811 K€ dont notamment 3 696 K€ au titre du contingent incendie et dont 805 K€ de subventions aux associations) et sur le budget déchets (504 K€ de contribution au SOMEL).

Les prestations de services (5 313 K€) concernent les marchés et délégation de services publics pour l'incinération des ordures ménagères, la gestion des déchetteries et du centre de tri (4 759 K€), l'exploitation du complexe aquatique et patinoire (485 K€) et une régularisation de taxe sur les salaires 2006 au titre de l'ancienne DSP transports urbains (69 K€).

En 2009, la compétence « grands équipements » est le principal domaine de dépenses en raison de la construction du complexe aquatique et patinoire (32 275 K€). Les dépenses non affectées sont les dotations versées aux communes (26 773 K€) et l'annuité de la dette du budget principal (2 274 K€).

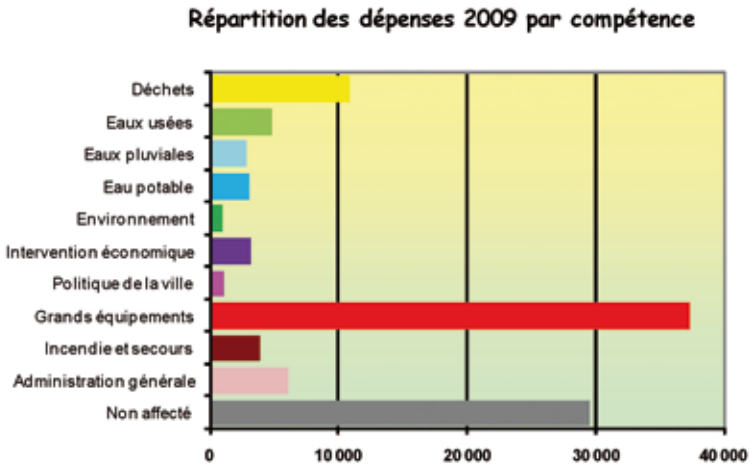

Des dépenses d'équipement élevées en 2009

Les dépenses d'équipement se sont élevées en 2009 à 44 928 K€ (non compris 1 559 K€ d'opérations pour compte de tiers) soit une augmentation de 18% par rapport à 2008 (38 115 K€). Cette progression s'explique essentiellement par la poursuite de la construction du complexe aquatique et patinoire (72% des dépenses d'équipement). Ces dépenses se répartissent comme suit :

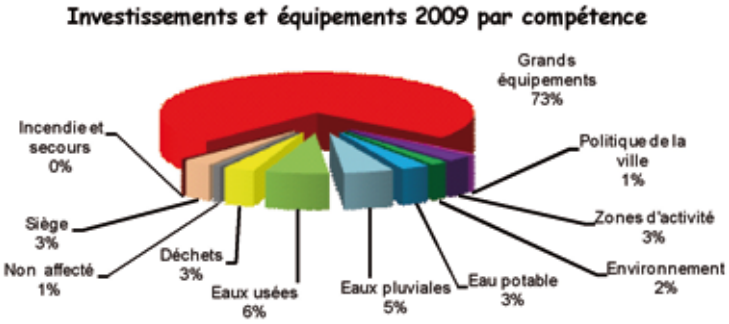

Les dépenses d'équipement réalisées en 2009 par Chartres Métropole peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- Le complexe aquatique et patinoire porte sur 32 275 K€ dont :
  - 31 207 K€ de travaux de construction
  - 1 068 K€ d'équipements et de matériels
- L'eau et l'assainissement représentent 6 599 K€ dont :
  - 2 322 K€ pour les eaux pluviales dont 1 826 K€ au titre des réseaux et 494 K€ au titre des bassins
  - 1 314 K€ pour l'eau potable dont 1 246 K€ au titre des réseaux et 65 K€ au titre des ouvrages de production
  - 2 963 K€ pour les eaux usées dont 2 531 K€ au titre des réseaux et 427 K€ au titre des ouvrages de production
- Les autres programmes s'élèvent à 6 054 K€ dont :
  - 1 831 K€ de subventions d'investissement versées
  - 1 289 K€ s'agissant de la mise en place de conteneurs enterrés
  - 1 064 K€ pour les acquisitions foncières
  - 752 K€ de travaux au titre du plan vert
  - 383 K€ de prises de participations dans la SEM et la SPLA
  - 325 K€ d'acquisitions de mobiliers, matériels et équipements divers

LE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'emprunts représentent un montant total de 27 289 K€ (hors opérations de gestion de la dette et écritures de transfert relatives au complexe aquatique et patinoire du budget principal au budget annexe). Elles proviennent de la mobilisation d'emprunts contractés auprès du groupe Caisse d'Epargne (10 000 K€), du groupe Crédit Agricole (7 280 K€), de Dexia (6 000 K€), de la Société Générale (4 000 K€) et d'une avance remboursable de l'Agence de l'Eau (9 K€). Elles sont principalement destinés au financement de la construction du complexe aquatique et patinoire (23 670 K€).

Entre 2008 et 2009, la part de financement par emprunt a diminué de 16 points au profit de celle des recettes de remboursement de TVA (+17 points) que Chartres Métropole a notamment perçues pour la construction du complexe aquatique et patinoire. Sur cette opération, la collectivité avait en effet dû mobiliser davantage d'emprunt en 2008 (4 200 K€) pour assurer le portage financier de la TVA.
Les subventions se montent à 3 969 K€ et sont perçues pour l'essentiel sur les budgets complexe aquatique et patinoire (3 638 K€) et principal (290 K€).

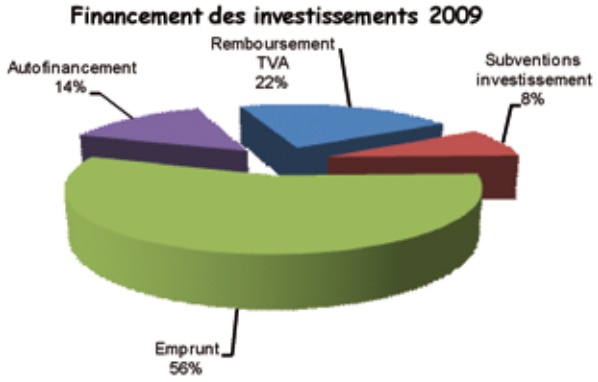

LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES EN 2009

Chartres Métropole perçoit le produit de taxe professionnelle et en reverse une part significative à ses communes membres, dans le cadre du règlement financier :

- **au titre de l'attribution de compensation** qui est basée sur le produit de TP que les communes percevaient l'année précédant la création de Communauté l'agglomération, diminuée des charges transférées.
- **au titre de la dotation de solidarité communautaire** (DSC) qui a vocation à permettre une répartition équitable des ressources entre Chartres Métropole et les communes membres. Le règlement financier approuvé lors du conseil communautaire du 16 juin 2006 prévoit que l'évolution de la DSC est calquée sur celle du produit de TP. Compte tenu des reversements conventionnels de fiscalité et d'un taux constant de 15,49%, le produit de TP a augmenté de 2,76% entre 2008 et 2009. La DSC a donc progressé en 2009 d'un montant égal à 2% des dotations perçues l'année précédente.

	Reversements courants 2009		
	Attribution de compensation	Dotation de solidarité communautaire	Total
Champhol	32 891	13 438	46 329
Chartres	13 112 695	4 858 293	17 970 988
Le Coudray	536 397	145 071	681 468
Lèves	163 003	63 859	226 862
Lucé	3 797 053	1 177 776	4 974 829
Luisant	742 962	131 572	874 534
Mainvilliers	595 530	782 278	1 377 808
Total	18 980 531	7 172 287	26 152 818

Les dotations de compensation et de solidarité versées aux communes ont globalement progressé de 3 272 K€ entre 2004 et 2009.

La DSC est passée de 841 K€ en 2001 à 7 172 K€ en 2009.

EVOLUTION DES REVERSEMENTS DE FISCALITE PAR COMMUNE

(hors SRU et hors rôles supplémentaires)

2004-2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Champhol	45 244,00	46 040,00	43 691,00	44 565,00	45 421,00	46 329,00
Chartres	15 461 344,00	15 733 464,00	16 528 065,50	17 286 711,00	17 618 616,00	17 970 988,00
Le Coudray	613 157,00	623 949,00	642 667,00	655 520,00	668 106,00	681 468,00
Lèves	213 490,00	217 247,00	213 945,00	218 224,00	222 414,00	226 862,00
Lucé	4 505 632,00	4 584 931,00	4 691 572,00	4 785 403,00	4 877 283,00	4 974 829,00
Luisant	789 783,00	803 683,00	824 739,00	841 234,00	857 386,00	874 534,00
Mainvilliers	1 252 327,00	1 274 368,00	1 299 358,00	1 325 345,00	1 350 792,00	1 377 808,00
TOTAL	22 880 977	23 283 682	24 244 037,5	25 157 002	25 640 018	26 152 818
Dont AC	18 290 601,00	18 290 601,00	18 552 446,50	18 980 531,00	18 980 531,00	18 980 531,00
Dont DSC	4 590 376,00	4 993 081,00	5 691 591,00	6 176 471,00	6 659 487,00	7 172 287,00

Table des abréviations

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
AO : Appel d'Offre
B to B : Business to Business
CESEL : Comité d'éducation pour la santé d'Eure-et-Loir
CISPD : Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance
CODEL : Comité de Développement Economique d'Eure-et-Loir
CROUS : Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
CUCS: Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DCE : Dossier de Consultation des Entreprises
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
FNDAE : Fond National des Adductions d'Eau
HT : Hors Taxes
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MAPA : Marché A Procédure Adaptée
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCLTR : Ouverture de Crédit à Long Terme avec Revolving
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAD : Point d'Accès au Droit
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEM : Société d'Economie Mixte
SIG : Système d'Information Géographique
SIPAC : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Chartrain
SITER : Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Entretien de la Roguenette
SMEP : Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation
SMJE : Syndicat Mixte du Jardin d'Entreprises
SMPO : Syndicat Mixte Pôles Ouest
SMTUBAC : Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TP : Taxe Professionnelle
TTC : Toutes Taxes Comprises
TVA : Taxe à Valeur Ajoutée
URSSAF : Union pour le Recouvrement des Cotisations de la Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
VT: Versement Transport
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

Contacts

Chartres Métropole
3 rue Charles Brune
B.P. 90085
28112 Lucé Cedex
Tél. : 02 37 91 35 20
Fax : 02 37 91 35 49
Site Internet : www.chartres-metropole.fr
e.mail : contact@agglo-chartres.fr

Chartres Metropole 2009
Rapport d'activités

CHARTRES métropole

Imprimé sur papier « Néomat PEFC »
PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes
ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)
est une marque de certification de gestion durable des forêts

PEFC™
PEFC/10-31-1795
PROVENANT DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT
Pour plus d'infos www.pefc.org